2.

VRAIS ET BONS ADVIS DE FRANÇOIS FIDELE SVR LES CALOMNIES ET BLASPHEMES DV Sr DES MONTAGNES OV EXAMEN DV LIBELLE INTITVLE' DEFENSE DV ROY Louis 13me ET DE SES MINISTRES.

AV ROY.

SIRE,

Si la porte de la Iuſtice euſt eſté ouuerte à la Royne voſtre Mere, ceux qui la calomnient ne prendroient pas le chemin de l'inſolence, apres auoir ſuiui iuſques au bout celuy de la violence: ils n'adiouſteroient point aux plus crueles actions qu'on aye iamais veu, les plus horribles blaſphemes qu'on aye iamais leu: Mr le Cardinal ne ietteroit point dans la ſource de voſtre vie, & dans celle de ſon bien, la boüe de laquelle il a eſté tiré, & ſe contenteroit de l'auoir remplie d'amertume.

Nous ſupplions treſ-humblement Voſtre Maieſté: ſi les plaintes & les larmes de la Veſue iniuſtement affligée, qui montent iuſques au thrône de Dieu, ne peuuent arriuer iuſques au voſtre, pour vous demander iuſtice pour vous meſmes, de permettre à vos fideles ſeruiteurs d'entreprendre voſtre defenſe, auec celle de la Royne voſtre Mere, & que la recognoiſſance & la verité employent auec mo-

destie les armes, desquelles l'ingratitude & le mensonge se sont seruies auec effronterie.

Nous garderons le respect, qui est deu à vn Grand Roy, & nous souuiendrons du bon aduis que donnoit Paryſatis mere d'Artaxerxes à ceux qui vouloient faire des remonſtrances à ſon fils, d'vſer de paroles de fin lin. C'eſt l'intention de la Royne voſtre Mere, qu'en defendant ſon honneur, qui eſt le voſtre, on ne bleſſe pas le voſtre, qui eſt le ſien; & qu'on ne tombe point dans le crime, qui a eſté commis par ceux que nous accuſons. S'ils ont eſté ſi laſches de ſe mocquer des innocens, qu'ils ont rendus miſerables; nous ne ſerons pas ſi foibles de repartir auec l'aigreur, qui pourroit eſtre excuſée par la force de noſtre douleur.

SIRE, *nous auons bien creu, que la France ayant produict vn Achitophel, qui pourſuiuoit ſa Maiſtreſſe & Bienfactrice, pleurante, & deſpoüillée de ſes biens; elle rencontreroit dans ſon chemin quelque Semei, qui luy ietteroit des pierres, & la maudiroit. Nous viſmes auſſi toſt apres ſa detention l'Entretien des champs Eliſées, & le Coup d'Eſtat. Ces libelles, auſquels on n'a rien reparti de la part de la*

Royne

Royne vostre Mere, ont donné la hardiesse à des Escriuains beaucoup plus impudents de faire distribuer dans la ville de Paris, de semer par toute la France, & enuoyer aux pays estranges, des liures infames, desquels l'enfer a horreur, encore qu'il aye recognu son stile, & son encre, & que les plus malins de ses esprits les ont dictez aux plus meschans de la terre.

Celuy qui les a tous surpassez, est vn homme qui s'est persuadé qu'il deuoit appuyer par ses escrits l'aduis qu'il auoit donné en Theologien, ou plustost en faux Prophete, pour la detention de la Royne vostre Mere. Ce liuret execrable a esté suiui d'vne grande quantité d'autres, qui ont rempli de scandale toute la Chrestienté, & ont faict tant de bruict dans Paris, que les pauures malades ont esté sur le point de faire presenter requeste au Lieutenant ciuil, pour faire taire mille faineants, payez, pour les crier par toutes les ruës & carrefours.

Si tous les peres & meres du Royaume se pouuoient assembler, ils feroient sans doute vne deputation solemnelle pour se plaindre des pernicieuses instructions, qu'on donne à leurs enfans, depuis que les Predicateurs n'ont plus osé prescher, & que les escri-

uains ſacrileges ont foulé aux pieds le commandement de Dieu; qui eſt le ſeul qui porte promeſſe d'vne lon-
1. Tim. 4. *gue vie en ce monde, & de l'eternelle en l'autre.*

C'eſt pour cette raiſon que Philon le Iuif appelle la pieté enuers les peres & meres, l'arbre de vie planté dans tout le monde; parce qu'elle conſerue & reſtablit l'huile de la lampe du cœur, lors qu'il ayme & honnore ceux deſquels il l'a tiré. Et Platon dict, que nous deuons garder aupres de nous ceux qui nous ont donné la vie, comme images viuantes & domeſtiques de la Diuinité, qui nous apportent plus de bon heur que toutes les ſtatuës des Dieux.

Si tous les enfans ont cet intereſt commun, il faut aduoüer, que celuy des Roys eſt tres-particulier; lors que la naiſſance leur donne la Couronne, qui eſt touſiours aſſaillie, bien ſouuent esbranlée, & quelquefois abatuë par les defauts qu'on remarque dans leurs meres, & qui leurs ſont impoſez malicieuſement par ceux qui regardent la ſucceſſion de leurs enfans.

SIRE, *Voſtre Maieſté n'eſt pas ſeulement offenſée par cet attentat, mais elle pourra remarquer dans*
Pag. 92, 93, 94, 95, 96. *cet imprimé qui porte le nom de voſtre Defenſe, que celuy qui eſt ingrat enuers ſa Bienfactrice, iuſques à*

conuer-

conuertir ſes bienfaicts en iniures, a deſia par la meſme ingratitude conuerti les voſtres en reproches, & les a reduicts à rien; lors qu'il ſe plainct fort au long, & par pluſieurs exemples, que V. M. n'a point faict pour luy ce que les Roys vos predeceſſeurs, & les Princes qui regnent à preſent dans les autres parties de l'Europe, ont faict pour ceux, qui ont eſté honnorez de leurs bonnes graces, qui n'ont pas rendu la centieſme partie des ſeruices que V. M. a receu de Mr le Cardinal, & qu'elle ne ſçauroit recompenſer non ſeulement en luy preſtant ſans caution voſtre Royaume (comme il publie que V. M. veut faire) mais en le luy donnant tout entier, & ne ſe reſeruant que Verſailles.

GRAND ROY, c'eſt ainſi que l'ambition, l'auarice, & les prodigieuſes fortunes ſont touſiours ingrates; elles ſont comme la pierre Siphnie, qui s'endurcit eſtant arrouſée d'huile. Celuy qui croit auoir tout merité, n'eſtime iamais vne partie; & s'il veut auoir le reſte, non ſeulement il meſpriſe ce qu'il poſſede, mais il tient pour iniuſte celuy qui ſe reſerue quelque choſe, & il deuient ſon ennemy. Il ne faut pas trouuer eſtrange s'il l'eſt de ceux qui entreprennent de le faire cognoiſtre meſchant, puis qu'il l'eſt de celuy qui le faict paroiſtre grand;

grand ; ny s'il veut perdre ceux qui le blasment pour les biens qu'il a extorquez, puis qu'il voudroit ruiner celuy qui ne les a pas tous abandonnez.

Sa puissance qui est conduicte par la malice, & sa finesse qui est accompagnée de violence, ont commis, & ont voulu desguiser les maux que la Royne vostre Mere a soufferts. Mais elles ne sçauroient couurir les diffamations scandaleuses publiées auec priuilege, & noms des Imprimeurs : ce qui a faict trembler les sages, pleurer les gens de bien, & nous a forcé de prendre la plume, pour aduertir Vostre Maiesté du danger, auquel sa personne, sa reputation, & sa Couronne sont exposées.

Si en tesmoignant nos bonnes intentions, & saincts affections, nous sommes traictez auec toute sorte de rigueur ; nous chercherons la consolation dans nos consciences, & dans le Ciel ; & nous souuiendrons, que l'Empereur Basile, surnommé le Macedonien, estant emporté par vn grand cerf, vn bon & adroict seruiteur coupa la ceinture de son Maistre, par laquelle il estoit acroché à vn andoüiller : ce braue homme qui auoit sauué la vie à ce Prince, fut tué par vn flatteur, qui dist qu'il auoit tiré l'espée contre l'Empereur

SIRE, *si nous estions si malheureux, que l'aduantage que nos ennemis ont d'estre aupres de vous, persuadast à Vostre Maiesté que nous attaquons nostre Roy; lors que nous voulons couper les liens, par lesquels vne beste farouche l'emporte, nous croirions estre Martyrs en mourant apres auoir conserué vostre vie, & defendu l'honneur de la Royne vostre Mere, sur tout la part que Vostre Maiesté y doit prendre.*

Nous la soustiendrons sans apprehension des violences secretes & publiques de Monsieur le Cardinal; & sommes asseurez, que nos plumes estant celles de la verité, qui est vne aigle genereuse & clairuoyante, deuoreront celles des oyseaux de nuict, qui sont les imposteurs & flatteurs que Monsieur le Cardinal employe, pour se faire loüer, & blasmer ceux qui s'opposent à ses desseins.

Il trouuera plus d'auantage dans le silence que dans le bruict, son train & ses actions en font assez; sans y adiouster celuy des colporteurs, qui crieront vn iour auec liberté les veritez, qu'on n'ose voir qu'en cachetes, cependant que le mensonge publie hautement les triomphes de l'iniustice.

Vostre Maiesté recognoistra en nous plus de sincerité,

rité, plus de courage, & peut estre, plus de capacité pour son seruice, qu'on n'en peut trouuer parmy ceux qui employent toute sorte d'estayes tirées du desbris de vostre authorité, des ruines de vostre Estat, des esclats de vostre gloire, & qui adioustent les festus de leurs foibles stiles pour appuyer la grandeur de Mr le Cardinal.

Dieu qui ayme vostre personne, & vostre Royaume, qui protege les innocens, & qui a pitié des opprimez, qui resiste aux ambitieux, & qui deteste les violens; fera cognoistre toutes ces veritez à Vostre Maiesté, & nous le prierons sans cesse pour vostre prosperité & santé.

SIRE,

De VOSTRE MAIESTÉ

Tres-humble, tres-obeissant, & tres-fidele seruiteur, & subiect

François Fidele.

VRAIS ET BONS ADVIS DE FRANÇOIS FIDELE.

OSERONS nous pauures habitans de la vallée de larmes, ie ne dicts pas attaquer, mais regarder le Seigneur des Montagnes, qui ſouſtiennent le Ciel,& qui iettent les feux & des flammes, comme celles de Sicile; ou pluſtoſt comme Sina, ſur laquelle on nous veut faire voir le grand Dieu, tonnant, ardant, conſumant, & vn Moyſe, qui deſcend auec les tables de la Loy, employant l'Eſcriture ſaincte, pour nous reprendre,& menacer? Il entre en vne telle cholere, que ſi nous luy repliquons la moindre parole, il caſſera ſur noſtre teſte les deux pierres, ſur leſquelles il dict que Dieu a graué ſes commandemens. Iettons nous à genoüils de- Exod. 32

uant luy, prions le d'eſtre noſtre mediateur, & luy teſmoignons que nous deſirons de nous conuertir. Mais i'ay peur que cet homme a reuelations, qui ſe dict le Seigneur des Montagnes, ne ſoit point le bon Moyſe; mais cet impoſteur de Candie, qui fit precipiter, noyer, & mourir dans les deſerts tant de pauures Iuifs, qui alloient auec luy au rencontre du Meſſie. Ce qui m'en faict desfier, eſt qu'il s'appelle Seigneur (ce que le vray Moyſe ne fit iamais) qu'il confeſſe qu'il eſt tranſ-
Num. 23 porté de furie comme Balac ennemy iuré des Iſraëlites; qu'il abuſe de l'Eſcriture ſaincte, appliquant aux bons Catholiques les deſcriptions que l'Apoſtre ſainct Iude a faict des heretiques, deſquels il eſt ſolliciteur general. Il ne faut point faire de difficulté de l'aborder, ny craindre de toucher cette montagne, encore qu'il ſemble
Pſ. 143. qu'elle ſoit toute en feu. Ie ſçay bien *qu'elle fumera ſi on la frappe:* qui en doute? puis qu'elle a vomy tant de flammes, de charbons, & de cendres, pour bruſler, noircir, & accabler des innocens qui eſtoient eſloignez par reſpect & par crainte.

I

Il eſtoit queſtion de refuter les faicts contenus dans vne lettre de Monſieur Frere vnique du Roy. Sa Maieſté auoit reſpondu en termes generaux, ſans vouloir, pour quelques conſiderations, examiner tous les articles & chefs des accuſations contre ſon principal Miniſtre. On demandoit iuſtice à celuy, qui la peut, & doit faire aux plus foibles de ſon Royaume contre les plus puiſſants; & qui permet par les loix de ſon Eſtat, que ſes Parlemens la rendent en choſes ciuiles contre luy meſme. Ce grand & bon Prince porte le nom de Iuſte, & le ſera touſiours, encore que les effects de ſa iuſtice ſoyent (en ce qui nous regarde) arreſtez pour quelque temps, par la malice de ceux, qui luy voudroient oſter la plus belle vertu de ſon ame, & rompre le plus riche fleuron de ſa Couronne; parce qu'ils ont ſubiect de craindre celle qui a la puiſſance, & qui aura bien toſt la volonté de les chaſtier. Nous l'eſperons ainſi, quels artifices qu'on puiſſe apporter pour deſtourner ſon cours, pour couurir les crimes qui meritent punition, & pour fermer la bouche aux accuſateurs. Elle n'eſt point rete-

nuë ny par la foibleſſe, ny par le mauuais naturel du Roy, qui eſt bon & genereux; mais par quelque ſecret de la Prouidence de Dieu, qui veut que la fleche qui partira de ſon arc frappe d'autant plus rudement, que la corde ſera plus tenduë, que les pechez des coulpables s'augmenteront, que la patience des innocens leur aura acquis plus de merite: & que l'oppreſſion de la Vefue ſe rendant plus violente aura fortifié la voix, qui demande à Dieu la vengeance; que le cœur de l'affligée ne deſire pas, mais qu'il plaiſe au Roy de faire reparer l'iniure qui eſt faicte a ſa naiſſance, & les ruines de ſon Eſtat, par les voyes que ſon bon naturel, & ſa prudence luy ſuggereront.

Cette grande Princeſſe ne demande autre choſe ny au Ciel, ny à la terre: elle ſe ſouſmet à la volonté de Dieu, & à la iuſtice du premier Parlement de France, dans lequel elle a eſté declarée Regente, deſchargée de ſon Gouuernement, remerciée & loüée par la bouche du Roy, de l'affection, de la fidelité, & du courage qu'elle auoit teſmoigné en la conſeruation de ſa

de ſa perſonne ſacrée, & de ſon Eſtat.

Failloit il ſur le ſubiect d'vne lettre eſcrite par Monſieur, qui ne contient que des faicts qui le touchent, & ne parle au Roy qu'en paſſant du mauuais traictement, qui eſt faict à leur bonne Mere, prendre occaſion de faire vn libelle diffamatoire, impie, execrable, & digne d'eſtre bruſlé auec ſon autheur? Failloit il deſchirer les entrailles, qui ont porté le Roy, & intereſſer non ſeulement ſa Maieſté, mais tous les Princes & Princeſſes de la Chreſtienté à la defenſe de la reputation de leur Mere, de leur parente, & de leur alliée?

C'eſt à ce coup que voſtre deſſein a eſclaté, que voſtre fiel s'eſt creué, que voſtre poiſon s'eſt reſpandu, que la cholere a ſurmonté voſtre diſſimulation, & que vous auez mis au iour les ſecrets, que vous auiez caché dans les tenebres d'vne profonde hypocriſie; auſſi ne parlerons nous plus d'artifices que d'vn ſeul, pour lequel tous les autres ont eſté inuentez, & practiquez. Vous ſçauez l'exacte recherche que vous auez fait l'hyuer paſſé de quelques papiers, que vous iugiez

pou-

pouuoir ſeruir contre le Roy, au cas qu'il vouluſt employer ſa iuſtice,& ſa puiſſance pour chaſtier celuy,qui a trop abuſé de ſa bonté: vous prepariez deſia des pieces, pour mettre toutes choſes en confuſion. Ie n'en diray pas d'auantage; parce que la main me tremble, mes yeux s'eſbloüiſſent, & mon cœur pantele, lors que ie penſe au chemin que la furie de l'ambition veut prendre, quand elle ſe verra preſſée de rendre compte de ſes actions. Il ſuffit de dire, qu'elle veut eſtre ingrate iuſques au dernier poinct, & faire dire,que ce n'eſt pas ſans raiſon, que ſainct Paul dans les marques des derniers temps a ioinct *les ingrats* auec *les ſcelerats*. Si l'ingratitude s'augmente auec les bienfaicts, il ne faut pas douter qu'ayant paru treſgrande apres les treſgrands de la Royne Mere, elle ne ſoit extreme dans les extremes, que Mr le Cardinal a receu du Roy, & qu'elle ne ſe porte à la ruine de l'Eſtat, & de la perſonne de ſon Maiſtre, & principal Bienfacteur.

2.Tim.3. Ingrati, ſceleſti.

Si Dieu, les Saincts, & la raiſon ne defendoient de redire les blaſphemes qui ne doiuent eſtre ny ſupportez, ny repetez; ſi nous n'auions

plus

plus de honte, que vous d'effronterie, & ſi nous n'eſtions meillieurs Chreſtiens que vous n'eſtes Religieux; le public liroit des accuſations, & des preuues qui le ſouſleueroient contre vous, & feroient deſpauer les ruës pour vous aſſommer: mais Dieu ſe reſerue la gloire, & au Roy l'honneur, de vous auoir chaſtiez.

Voſtre rage deuroit eſtre aſſouuie, apres auoir eſloigné des conſeils du Roy celle qui eſt naturelement ſa premiere Conſeilliere, ſi l'infidelité ne l'a priuée de ſes droicts, non le manquement d'affection enuers vn ſeruiteur infidele. Vous ne vous eſtes pas contentez d'oſter à la Royne Mere de ſa Maieſté la cognoiſſance des affaires; mais vous auez enfermé les yeux, qui veilloient pour la conſeruation de la perſonne & ſanté du Roy, parce qu'ils eſclairoient vos actions, & s'offençoient du bon marché que vous auez faict de ſa vie; de laquelle celle de la Mere deſpend auſſi veritablement, comme il eſt aſſeuré que le fils en a tiré la ſienne. N'eſtiez vous pas contens dans cette detention deſguiſée au Roy, qui n'a iamais ſceu la moindre circonſtance de ce ſcandale, d'a-

Voyez la premiere declaration du 23. Febr. 1631.

uoir donné tous les iours mille ſubiects d'affli-ction à celle qui ſeroit morte de douleur, ſi la conſolation de Dieu, ſon courage, & le deſir qu'elle a de ſe conſeruer pour le Roy, n'euſſent fortifié ſon cœur? Ne vous arreſtez vous pas, apres auoir eu la ſatisfaction d'auoir contrainct de ſortir hors de France celle qui luy a donné vn bon Roy? & laquelle n'y a peu eſtre plus long temps ſans mourir, ou ſans vous rendre crimi-nels d'vne violence, qui euſt eſté plus eſtrange, que celles que vous auez faict; encore que nous ayons ſubiect de croire, que voſtre double artifi-ce a donné iour à cette liberté, pour tirer du mal de ce bien : mais la prouidence de Dieu vous confondra, & fera naiſtre le bien de ce mal.

Vous S^r des Montagnes, qui auez eſté vn des principaux conſeilliers de ces ſcandales, qui auez faict du Theologien, pour perſuader au Roy, qui a la conſcience treſbonne, & qui reſi-ſtoit au deſſein de M^r le Cardinal, que ſa Maieſté eſtoit obligée d'eſloigner, d'empriſonner, & de faire enleuer par force la meilleure Mere, & la plus grande Princeſſe du monde, & de chaſſer

ſor

ſon Frere vnique. Vous qui faictes mettre tant de perſonnes en penſion à la Baſtille, pour enrichir voſtre frere, & qui portez celuy qui vous croit à demander, achepter, & prendre hardiment tous les Gouuernemens des Prouinces & places de France. Vous qui deuiez vous arreſter dans ces conſeils & *ouurage du demon de tenebres*, vous eſtes Pſal. 90.
ſerui *de celuy du midy*, pour mettre au iour l'eſcrit abominable & furieux, que vous auez fagotté auec tant de precipitation & cholere, que laiſſant à part quelques paſſages de l'Eſcriture ſaincte, de laquelle vous abuſez, comme faiſoit le diable quand il tenta noſtre Seigneur; nous pouuons dire auec verité, ſans zele & ſans paſſion, qu'en voulant plaider contre la nature vous l'auez perduë, & d'homme eſtes changé en beſte farouche; ou pluſtoſt du plus malin eſprit de ce monde, vous eſtes deuenu le plus malin eſprit de l'enfer.

Vous dites, *que vous eſtes le fils de Creſus*; nous Pag. 3.
ſçauions bien que vous eſtiez ſon principal miniſtre, comme il eſt celuy du Roy: nous auons veu à Lyon vn train, qui approchoit de celuy d'vn Prince, & vne liurée de gris & de iaune,

qui a faict cognoiſtre que vous auiez quitté voſtre façon de viure, & vouliez abandonner voſtre condition : mais nous ne croirons iamais, que vous puiſſiez eſtre comparé à vn muet, fils de Roy ; parce qu'il y a long temps que vous ne parlez que trop, & ne dictes rien de bon: & quand voſtre langue auroit eſté liée iuſques à preſent, l'occaſion que vous dictes qui ſe preſente de defendre le Roy, qu'on veut attaquer en ſa perſonne, ne doit pas faire vn ſi grand effort ſur les organes de voſtre voix, ſi vous ne prenez pour le Roy celuy qui le voudroit bien eſtre, qui prend toutes les marques de la Royauté, & les chemins pour y paruenir ; & qui promet, s'il y peut arriuer, que vous ſerez ſon Cardinal, & ſon grand Aumoſnier. Encore, ſi vous prenez bien garde à ce que nous auons eſcrit, vous ne trouuerez pas, que nous ayons iamais dict, qu'il faille attenter ſur ſa vie, & que nous l'ayons demandée, ny au Roy, ny a ſa Iuſtice. Nous deſirons la fin & le remede des maux, non le ſang & la mort des perſonnes. Nous croyons, que c'eſt vn ſacrilege d'aſſaſſiner les Prelats ſacrez ; & c'eſt vne grande preuue, que

nous

nous ne le voulons pas faire, de ne l'auoir pas fait, & d'auoir retenu les mains de ceux, qui ont le zele d'Abisaï. Nous ne desirerons pas mesmes en nos prieres, ce que l'homme, qui estoit selon le cœur de Dieu, luy demandoit: *Seigneur infatuez le conseil d'Achitophel*. 2. Reg. 15. Au contraire nous supplions sa diuine bonté, que ses conseils soyent salutaires au Roy; estans asseurez, que s'ils le pouuoient estre, les innocens y trouueroient leur salut, les affligez leur consolation, le peuple le soulagement, & le Roy sa gloire; que nous desirons auec plus de verité, & de passion, que vous ne faictes auec flatterie & dissimulation.

Vous estes donc bien esloigné, Mr des Montagnes, d'estre en ce rencontre semblable au fils de Cresus; il n'y a pas vn de nous qui ne vouluſt exposer mille vies pour celle de son Roy, & qui n'aimast mieux auoir receu vn coup de poignard dans le sein, que si nostre Prince auoit vne esgratinure sur la main. Oseriez vous bien douter des veritables & sinceres affections de la Royne Mere de sa Maiesté, & de Monsieur son Frere, & preferer à ce bon Sang les feintes protestations,

& larmes hypocrites d'vn ſeruiteur flatteur ? Faictes cognoiſtre le vice, qui a eſtouffé la nature; & le monſtre de peché, qui a arraché les cœurs. Monſtrez nous que la perte du iugement aye ſuiui celle de la conſcience, & qu'vne mere ſoit deuenuë non ſeulement meſchante, pour deſirer la ruine de ſon enfant; mais fole, pour ſe reduire à l'vnité, en laquelle il y a fort peu de ſureté, & qui l'approche du danger de tomber entre les mains de ſes ennemis. Nous auons bien ſceu, que des valets, des tireurs de laine, & des filous auoient eſté ſemez dans les cabarets ſuiuans la Cour, & dans ceux de Paris, pour vomir auec le vin des blaſphemes ſemblables à ceux que vous eſcriuez: mais nous n'euſſions iamais creu, qu'on les euſt imprimez dans la capitale du Royaume auec priuilege, & le nom du libraire; qu'on les euſt vendus au Palais, & ſur le Pont neuf, qu'vn Religieux les euſt compoſez, & qu'vn Cardinal les euſt faict diſtribuer.

Le libraire eſt Eſtienne Richer, & le priuilege eſt ſigné par Gaultier Secretaire du Roy.

La conſolation que vous donnez aux pauures affligez, eſt, que l'abomination eſt montée dans cet eſcrit deteſtable au ſommet de ſon precipice,

& qu'elle n'a rien qu'à faire le ſaut dans l'enfer. Vous entreprenez, pour taſcher de ruiner noſtre innocence, ce que la malice (ſi nous en auions) deſireroit qu'on fiſt, pour nous venger de l'iniure. Vous faictes paroiſtre, que la fin de voſtre tragedie s'approche; lors que pour faire rire les fols, & pleurer les ſages, deuant que de renuoyer la compagnie, vous preſentez ſur le theatre, que vous auez enſanglanté, ceux qui eſtoient appellez par les Romains, les Andabates, qui auoient les yeux bandez, & vne maſſuë en main, auec laquelle au lieu de frapper ſur leurs ennemis, ils euſſent deſchargé des grands coups ſur les Senateurs & vierges Veſtales, qui eſtoient aux plus bas ſieges, ſi les barreaux ne les euſſent defendus. Ne voyez vous pas, que vous eſcriuez dans vn Royaume, où la naiſſance faict & aſſeure les Roys? ne recognoiſſez vous pas, que dans l'opinion de toute la terre, la vertu de la mere faict honneur aux enfans, qui en ſont ſortis? GRAND ROY, ſouffrirez vous long temps cette iniure, & laiſſerez vous impuni ce crime de leze Maieſté au premier chef? Si toutes les iuſtices de voſtre Royaume ſont non

ſeule-

ſeulement ſourdes pour le preſent, mais aueugles pour l'aduenir,& ſi on leur a lié les ſens auec les mains ; le Ciel par quelque notable iugement ioindra le chaſtiment du crime commis contre la perſonne de Voſtre Maieſté, attaquée en celle de la Royne ſa Mere : & comme nous auons ſubiect de dire, que vous eſtes plus offenſé qu'elle ; nous auons auſſi occaſion d'apprehender, que l'ingratitude ne ſoit plus grande contre Voſtre Maieſté: nous le iugeons par cette regle, que la meſcognoiſſance croiſſant auec les bienfaicts, & la malice auec la puiſſance, elles produiront des plus eſtranges effects contre Voſtre Maieſté, que n'ont eſté tous ceux que nous auons veus contre la Royne voſtre Mere. Chacun ſçait comme elle a eſté traictée par les actions ; voicy comment elle l'eſt par les eſcrits.

Pag.4. Le S^r des Montagnes faict ſemblant de vouloir reſpondre à la lettre de Monſieur Frere vnique du Roy,& de la conuaincre de faux en tous ſes chefs & articles : mais les fumées de la cholere luy font perdre tout auſſi toſt la ſouuenance de ſa propoſition: ſon bel eſprit & ſa grande memoire

moire ne luy fourniſſant rien, pour oppoſer aux veritez de ce qu'il appelle Manifeſte, & ſa rage eſtant plus animée contre celle qui deuroit eſtre traictée auec plus d'honneur, il faict vne inuectiue d'vn homme forcené contre la Royne Mere de ſa Maieſté; & baiſſant ſa teſte pointuë d'vn meſme coup, il hurte le ventre qui a porté le Roy, qui reçoit la plainte, & le Prince qui l'a faict. Il croit, qu'il ſera eſtimé bien ſage, apres qu'il aura faict vne proteſtation groſſiere, *qu'il demeurera dans les termes du reſpect, qui eſt deu à la naiſſance de Monſieur*; lors qu'il deſchire les entrailles qui l'ont porté, & qu'il rend ſon extraction non ſeulement vile, mais infame. Il dict, *qu'il entreprend la defenſe du Roy*; & luy conduict vn ſi foible ſecours, qu'on peut iuger aiſement, que c'eſt vn pauure Moyne qui l'a dreſſé. Il dict, que *nous auons eſcrit auec meſpris*: mais ſes paroles ſont des blaſphemes, & les loüanges qu'il donne à ſa Maieſté ſont ſi froides, & ſi petites, que nous pouuons dire, que c'eſt vn Aduocat preuaricateur. Pag. 5.

Et afin qu'il recognoiſſe les veritables & bons ſentimens que nous auons du Roy: nous l'honno-

rons de tout noſtre cœur, non ſeulement pour ſa dignité Royale, mais pour les admirables qualitez de ſa perſonne: & adiouſtons ce que vous luy oſtez, la grandeur & le luſtre qu'il tire de la vertu de ſa ſource. Nous ſommes François en Flandres, & comme les Perſes nous adorons par tout noſtre Roy. Nous diſons qu'il eſt trompé par les meſchans, comme Salomon l'a eſté auec toute ſa prudence, & Dauid auec ſa grande pieté par Achitophel, qui eſtoit ſon premier Conſeillier; & comme tous les bons & ſages Empereurs l'ont eſté, pluſtoſt que les ſeueres & cruels qu'on a apprehendé, & que les plus ſimples, qui ſont ordinairement deffians. Nous publions, que ce n'eſt pas choſe eſtrange, qu'vn Prelat de l'Egliſe ſurprene vn Roy pieux; qu'vn eſprit ruſé deguiſe la verité à vne bonne ame; qu'vn grand diſcoureur la face rendre pluſtoſt en la laſſant, qu'en la perſuadant; qu'vn burin d'acier graue ſur l'or, que par la force d'vne roüe & d'vn ciſeau bien aceré vn diamant ſoit taillé; que les rayons du ſoleil paroiſſent rouges, s'ils paſſent au trauers d'vn verre qui eſt de cette couleur; ny que Phaëton

bruſle

bruſle le monde, lors qu'il ſe meſle de conduire le chariot du ſoleil.

Nous ſçauons, & declarons à toute la Chreſtienté, dans laquelle nos eſcrits ſeront mieux receus que les voſtres, & qui ſera plus ſoigneuſe de conſeruer les veritez que les flatteries: Que le Roy eſt bon, & iuſte; encore que les effects de ſa bonté, & de ſa iuſtice, pour ce qui regarde la Royne ſa Mere, Monſieur ſon Frere, pluſieurs particuliers, & le ſoulagement de ſon peuple, ſoyent arreſtez par la malice & iniuſtice de ceux, leſquels peuuent retenir le cours de ces belles eaux, auſſi bien que celuy des larmes. Mais nous ſommes aſſeurez, qu'elles s'enflent d'auantage, & qu'elles rompront & emporteront bien toſt toutes les digues & artifices, & noyeront les ouuriers qui les ont inuentez & dreſſez. Le feu de l'amour naturel ne pouuant paroiſtre au dehors, & eſtant enfermé dans vn bon cœur, ſera redoublé par vos froideurs qui l'enuironnent; & vous le rendrez ſi fort, qu'il eſchauffera les innocens, & qu'il deſſechera leurs larmes, lors qu'il noircira & bruſlera les criminels. En fin, Mr des Mon-

 tagnes,

tagnes, noſtre affliction ne pouuant eſtre plus grande, ny la malice de ceux que vous defendez plus inſolente; nous n'auons rien plus à craindre, que pour le Roy : & pouuons eſperer quelque ſoulagement de ſa bonté, lors que vous eſtes tourmentez de la continuelle apprehenſion de ſa iuſtice. Nous aymons mieux eſtre dans la patience accompagnée d'eſperance, que dans la violence bourrelée par la crainte. Si nous ſommes tenus pour malheureux en ſouffrant le mal, nous nous eſtimons bien heureux de ne le faire pas.

Pag. 7. Vous faictes ſortir de voſtre plume des choſes, qui n'ont iamais paſſé par nos penſées : pour taſcher de nous rendre ſacrileges, vous eſtes ſcandaleux. Les ſages doiuent pluſtoſt ſupprimer qu'imprimer les blaſphemes des fols. Il n'appartient qu'aux impies d'en inuenter & à former des monſtres, non pour les combattre, mais pour leur faire attaquer l'Oinct de Dieu. *Nous n'auons iamais deſiré des ciſeaux*, que pour raſer la veille d'vne bonne feſte voſtre teſte cauteriſée & puante, qui a trop de cheueux, pour cacher voſtre ordure, & voſtre profeſſion. Nous ſerions

fort

fort contens de vous voir dans voſtre Cloiſtre, auec vne couronne bien faicte; & de vous auoir perſuadé, que tout ainſi qu'elle vous reproche, qu'eſtant vne fois mort au monde, vous n'y deuriez pas viure comme vous faictes; que nous ſommes preſts de mourir tous pour ſouſtenir celle du Roy; & que pour ce ſubiect nous honnorons, ſeruons, & aſſiſtons l'ouuriere qui l'a faicte, qui a plus d'intereſt à ſa conſeruation, qu'vn ſeruiteur qui la rompt pour emporter les pieces, & qu'vn Moyne flatteur qui la ternit auec les ſales vapeurs de ſa bouche pourrie, & la noircit auec l'ancre de ſa plume mal taillée.

Apres cela ſa cholere nous maudict, au lieu Pag. 7.
que ſa charité nous deuroit exhorter pour nous conuertir, ſi nous eſtions meſchans. Ce grand Predicateur, qui allegue à tout propos la parole de Dieu, n'y a iamais leu, que Moyſe fuſt tancé Num.
pour auoir frappé la roche, à laquelle il deuoit 20.
parler doucement; & que l'enfant ne reſuſcita 4. Reg.
point touché par le baſton, mais eſchauffé par le 4.
ſouffle d'Eliſée. Contre ces maledictions nous diſons ce qui fut dict à Dauid par vne belle &

2.Reg. 14. vertueuſe dame : *Nous ne ſommes eſmeus, ny par vos benedictions flatteuſes, ny par vos maledictions furieuſes.* Vous n'eſtes point noſtre Paſteur: vous n'eſtes pas bon Religieux; vous n'auez ny iuriſdiction dans l'Egliſe, ny credit enuers Dieu. Nous ne prouoquons pas ſon indignation par nos violences, mais nous l'appaiſons par nos patiences: nous le prions qu'il vous rende ſages, & qu'il conuertiſſe ceux qui nous perſecutent par effect, par parole, & par eſcrit.

Pag.7. Vous dictes, que *nous repreſentons le Roy comme eſclaue:* ce mot eſt ſcandaleux; il eſt trop grand pour le deuenir, & trop genereux pour le ſouffrir. Nous diſons, que la verité luy eſt deguiſée par le menſonge, & cachée par l'artifice; que toutes les portes & feneſtres ſont fermées aux bonnes lumieres; que par corruption, ou par crainte, on ne luy dict point ce qui ſe paſſe, & on luy dict ce qui ne fut, & ne ſera iamais: qu'on chaſſe tous les iours ceux qu'on preſume auoir intention de luy donner quelque bon aduis: que voſtre bon parent, agent principal, eſpion maiour, & clerc à gages de celuy qui l'a produict, eſt touſiours attaché

taché aux aureilles de sa Maiesté; pour la remplir d'impostures si grandes, que c'est vn tesmoignage de la bonté du Roy, de ce qu'il n'employe point toute sa puissance, pour nous faire perir: & nous pouuons dire à l'image de Dieu, ce qui a esté dict à Dieu mesme: *Si nous ne sommes pas consumez, nous le deuons à la misericorde du Seigneur.* Thren. 3.

Vous nous reprochez, *que pour rendre le Roy odieux, & appeller les estrangers en France, nous le representons comme Prince d'vn Estat ruiné, & d'vn peuple qui mange l'herbe.* Pag. 7. Sauf correction de vostre capuchon, ce n'est pas nostre dessein; mais le faire voir par nos tres-humbles Remonstrances, ce qui ne se peut cacher qu'à celuy qui apporteroit le remede, si vous ne couuriez le mal, qui descouuriroit les pillages, les profusions, les recelemens, & diuertissemens des deniers tirez du sang des pauures, par le doublement des tailles, estappes, passages des gens de guerre, par les contributions pour les faire subsister lors qu'on desrobe les monstres, par l'establissement des Officiers nouueaux, qui sont autant de sangsues appliquées

pliquées ſur les veines de l'Eſtat, qui ſont les marchands, & les laboureurs, & par les impoſitions ſur toute ſorte de marchandiſes & danrées, qui ne ſont faictes que pour remplir la bourſe des larrons, leur faire baſtir & meubler des ſuperbes palais, achepter des rentes ſur le Roy, & ſur le peuple, auec toutes les terres des voiſins; faire à tour de bouquet des feſtins de trente ou quarante mille liures, recompenſer tous les Gouuernemens de France, faire rebaſtir les citadeles & fortifications deſmolies; bref, tenir en marché tout le Royaume, & acquerir auec le ſang conuerti en or, ce qu'il faudra retirer auec l'or conuerti en ſang. Nous diſons, qu'au meſme temps qu'on faict ces infames trafics, le peuple en pluſieurs endroicts a eſté priué de la nourriture des hommes, pour prendre celle des beſtes: c'eſt vne choſe que le Roy doit ſçauoir, pour y apporter le remede. Si vous l'auiez propoſé au lieu d'augmenter le mal, & de vous en mocquer, nous ſerions treſ-aiſes que vos conſciences euſſent deſchargé les noſtres, & que des bons aduis particuliers euſſent empeſché l'eſclat public. Vous con-

concluez, que cela donne ſubiect aux ennemis de l'Eſtat d'entreprendre ſur nous: mais outre que la miſere eſt plus deſcouuerte par elle meſme, que par nos eſcrits, ils ſçauent bien que nos ruines ſont plus riches que leurs baſtimens, que nos mines ſont d'or monnoyé, ſemé par toutes nos terres couuertes de ſoldats; que la guerre, que l'ambition & imprudence de Mr le Cardinal ont renduë vniuerſele dans toute la Chreſtienté: ayant reduict tous les Princes & Republiques à l'incommodité, faict que chacun eſcoute la voix de ſon peuple, lors qu'il penſe à attaquer le noſtre. Outre cela nous les aduertiſſons, que ſans la fauſſe monnoye que vous faictes battre par des priſonniers, & entre autres par le Pleſſis (ce qui vient de l'inuention du Sieur des Montagnes) nous ſçauons deux caches qui peuuent entretenir deux ans deux armées de cinquante mille hommes: il n'eſt queſtion, pour auoir ces grands threſors, que de loger deux perſonnes en vn lieu qu'ils ont rempli de gens de bien; pourueu qu'ils ne ſoyent pas gardez par le frere du Sr des Montagnes, qui leur feroit trop bonne chere.

Au reſte, vous apprendrez, quand il vous plaira, à parler mieux que vous ne faictes de la
Pag.8. Royauté : vous n'eſtabliſſez ſa grandeur, *que dans l'opinion, & apprehenſion de la ſeule puiſſance:* vous aurez agreable que ie vous aduertiſſe, que ſous le nom de la defenſe du Roy vous le trahiſſez, lors que vous n'affermiſſez ſon authorité, que par l'opinion, non par la raiſon, parmy les hommes, & dans la parole de Dieu entre les Chreſtiens. Vous auez tort de n'appuyer point les Couronnes des Roys ſur la Iuſtice, pluſtoſt que ſur la Puiſſance; celle-là produict l'amour, & cette-cy donne la crainte.

Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi vous auez oublié la
Pag.9. & 10. premiere & la plus grande vertu Royale; parce que vous auez faict vœu de n'en parler iamais, & ne mettez rien deuant les yeux de ſa Maieſté que le pouuoir abſolu; par lequel vous faictes paſſer toutes choſes, ſans vous ſouuenir du tiltre que le Roy a pris, & que vos conſeils violens luy auroient deſia oſté, s'il n'eſtoit plus retenu, & plus equitable que vous. Ie laiſſe à part le reſte de voſtre diſcours, bas, rude, & groſſier, ſur les loüan-

loüanges de la dignité Royale; que vous eſtes plus capable de faire meſpriſer que de faire eſtimer.

Vous nous impoſez, que nous auons dict, *que le Roy a triomphé de ſes ennemis eſtrangers, & a dompté ſes ſubiects rebelles pluſtoſt par miracle de Dieu, que par ſa conduicte.* Nous *rendons à Dieu ce qui eſt à Dieu; & reſeruons à Ceſar ce qui eſt à Ceſar.* Il eſt vray, que dans voſtre Coup d'Eſtat, & Entretiens des champs Eliſées, vous n'auez rien donné, ny à Dieu, ny au Roy; de peur d'oſter quelque choſe à Mr le Cardinal. Il ne ſe faut pas eſtonner, ſi celuy qui prend tout, ne laiſſe non plus de gloire à Dieu, & d'honneur à ſon Maiſtre, que de finances & de places. Nous recognoiſſons comme bons Catholiques, que Dieu a faict des miracles pour le Roy, & que le Roy a faict des merueilles pour Dieu; que Mr le Cardinal a faict des ruines eſtranges, & vous des grandes ſottiſes dans vos eſcrits.

Pag. 11. Matth. 22.

Et afin que vous ne doutiez plus de noſtre creance, & ne la deſcriez point au peuple, comme iniurieuſe au Roy: nous diſons que la ſainɛteté

des intentions de ſa Maieſté, ſes prieres, & ſes vertus ont attiré toutes les graces de Dieu, qui luy ont donné les aduantages qu'il a eu; & que les ſiniſtres intentions, l'orgueil, l'auarice & l'imprudence du principal miniſtre ont arreſté le cours des victoires de ſon Maiſtre, & ſont les cauſes de tous les deſordres & confuſions, que nous voyons. Nous diſons, que ſous ſon miniſtere la
Pag. 12. Rochelle a eſté priſe, les rebelles ont eſté chaſtiez, les eſtrangers repouſſez, & les alliez ſecourus: mais nous ne ſommes pas d'accord, que ce ſoit par ſon miniſtere.

Nous le cognoiſſons, & ſçauons que ſes conſeils ſont temeraires, ou timides, & que ſes actions ſont violentes ou laſches; il n'a rien propoſé nettement, ny executé genereuſement. Nous ſouſtenons, que pour perdre le Mareſchal de Thoirax, il a voulu perdre Rhé, & ſauuer la Rochelle; & prouuerons, que le ſecours eſt entré dans l'Iſle contre ſon aduis: que ſa paſſion, & celle du feu Eueſque de Mande ſon couſin, appellerent les Anglois; & que ce n'eſt pas ſon courage qui les a chaſſez. Il irrita & rendit ennemi feu M^r de Sauoye,

uoye, pour ſe venger de Mr le Prince de Piedmont, qui s'eſtoit plaint de luy. Il a pris Pignerol ſans reſiſtence, a triomphé ſans combattre, & lors que les belles occaſions ſe preſentoient, il a abandonné l'armée; pour venir demeſler, comme il a declaré, des petites menées qui ſe faiſoient à la Cour contre luy. Nous ſommes encor à voir quelque bon reglemẽt pour l'Egliſe, pour la guerre, pour la Iuſtice, pour les Finances, pour le ſoulagement du peuple: ces employs eſtoient dignes d'vn Cardinal, & d'vn Preſtre; non l'Admirauté, la conduicte des armées, & les gouuernemens des Prouinces, & des places. Vous dictes, *que les guerres ont empeſché l'execution de ſes bons deſſeins*; que s'il n'euſt faict ces grands exploits, nous aurions veu des belles ordonnances, & bien executées; & que cet Alchimiſte, qui a reduit tout le bien de la France en cendres, euſt conuerti tout le cuiure en or, & tout l'eſtain en argent; & que le ſiecle de Saturne n'euſt pas eſté ſeulement dans la citadele du Haure, mais dans toute la France. C'eſt donc la faute de ceux qui l'ont empeſché de ſouffler, ou qui l'ont faict trop ſouffler en le met-

tant en cholere, qui a tout gaſté, & qui a faict que par deſpit il a mis par tout, au lieu de l'abondance de la paix & de la ſanté, la famine, la guerre, & la peſte, qui ſont les trois beaux preſens qu'il nous a faict, & qu'il a portez en Italie. De ſorte que nous pouuons dire, que ſans compter le ſang, qui a eſté employé pour teindre ſon bonnet, il eſt cauſe de la mort de plus de deux millions de perſonnes. Voila les miracles de ce nouueau ſainct, qui veut faire croire au peuple, que pour oſter la gloire à noſtre Roy, nous publions qu'il a pris la Rochelle, & les villes rebelles de Languedoc, auec l'Arche de Dieu, & les trompettes Sacerdotales; parce que nous n'aduoüons pas, que Mr le Cardinal les a priſes tout ſeul, & qu'il a eſté Demetrius Poliorcetes, qui auec la grande machine de ſon eſprit, a renuerſé les baſtions, demi-lunes, cornes, & tenailles, comme ſi la preſence du Roy, & ſa conduite, les forces de l'Eſtat, les Mareſchaux de Camp, les Officiers de l'artillerie, les Capitaines, & les ſoldats, n'y auoient rien contribué. Que l'eſclat de la pourpre Cardinaleſque euſt eſbloüy les yeux

des

des ennemis, que la creſte de ce cochet euſt faict fuir les lions, que les accords de ſa voix & de ſon luth euſſent charmé les tigres, & ſes enchantemens endormi les dragons.

Noſtre eſcriuain, apres nous auoir faict vne belle leçon monachale, & parlé en vray Mulot de la dignité Royale, veut par vn artifice groſſier, noircir toutes les actions de la Royne Mere du Roy, & deſchirer ſa reputation. Pour auoir ſubiect de faire voir, que les plaintes contre les Miniſtres de l'Eſtat ne ſont pas nouuelles, il a ramaſſé fort ſoigneuſement celles qui furent faictes, non pas contre le gouuernement & la Regence, où il ne trouue rien à mordre, mais contre le credit & les conſeils de la Royne Mere du Roy, és années 1615. & 1617. Son deſſein n'eſt pas de prouuer par ces pieces, que les quereles contre les Miniſtres du Roy n'ont pas commencé depuis ſix mois; mais de faire voir par lambeaux & haillons coupez çà & là dans les Manifeſtes des Princes, qu'il y a eu quelque choſe à redire dans la conduite de la Royne Mere du Roy. Cette inuention faict voir, que la paſſion a eſtouffé le iuge-

Pag. 13.

Pag. 14.

iugement; & que la furie eſt ſi grande, qu'on prend par le trenchant les armes pour ſe defendre; & comme ce Gobrias enragé, qu'on ſe veut percer le premier auec l'eſpée, pour tuer au trauers de ſon corps ſon ennemi, qui eſt derriere. Mr le Cardinal eſtoit Secretaire d'Eſtat, principal Miniſtre, & confident de celuy contre lequel les Princes ont faict les remonſtrances: s'il y auoit du mal, il en eſtoit l'autheur. Pourquoy donc met il en auant pour ſa defenſe, ce que les ennemis de ſa Maiſtreſſe ont eſcrit contre luy, qui eſtoit au temps de ſes reproches vn valet nouueau, preſt à tout faire, ardant, hardy, violent? & s'il s'eſt faict quelque mal, il eſt certain qu'il y a eu la meillieure part. Il ne ſe contente pas d'auoir faict extraire les pieces des Manifeſtes de 1617. mais il en apporte encore de celuy d'Angouleſme de l'an 1619. comme n'approuuant pas ce que la Royne eſcriuit, de Loches & d'Angouleſme. Il eſt vray, qu'il n'eſtoit pas encore arriué pour trahir ſa Maiſtreſſe, & faire tuer ſon Frere. Il ſe deuoit ſouuenir, que la ſortie de Blois, & la retraicte à Angouleſme, auoient produit

Pag. 15. & 16.

duit le rappel de ſon banniſſement ; & que la guerre d'Angers, la drollerie du pont de Sé, & les lettres de l'année 1620. eſtant de ſon inuention, & le tout pour arracher le chappeau de Cardinal, il a manqué, pour remplir l'ouurage du Sr des Montagnes, de mettre en ſuite ce que luy meſme auoit eſcrit contre le Roy & ſes Miniſtres. Vray eſt, que dans l'imprimé, qui porte pour tiltre, Diſcours au Roy touchant les libelles faicts contre le Gouuernement de ſon Eſtat, il dict, *qu'il a bien ſerui le Roy dans les affaires d'Angers :* ce qu'il ne ſçauroit auoir faict dans le rencontre de ce temps là, qu'il n'aye trahi ſa Maiſtreſſe ; puis qu'il luy auoit faict leuer les armes contre ſa Maieſté, & qu'il eſtoit non ſeulement l'autheur, mais le directeur de cette guerre.

Ces belles allegations ayant eſté bien rangées, & n'y ayant rien d'oublié que celles d'Angers ; le Sr des Montagnes dict, *qu'il ne faut point faire eſtat* Pag. 17.
des plaintes, qu'on faict contre les Miniſtres du Roy ; par ce que ce ne ſont que des accens eſtudiez, & repreſentez, comme des comedies, qui partent moins du cœur, que de la couſtume. Voila les beaux traicts de

ſa plume, & les iolies inuentions de ſon eſprit; pour taſcher de prouuer, que le Roy & le peuple doiuent regarder comme des farces les tragedies qu'on a faict, en chaſſant du Conſeil la premiere & la plus fidele Conſeilliere de l'Eſtat de France; en arreſtant priſonniere la plus grande des Roynes du monde, en blaſmant la plus vertueuſe des Meres des Roys, la contraignant d'abandonner le Royaume de ſon Fils, banniſſant le Frere vnique du Roy, le pourſuiuant à picques baiſſées iuſques à la frontiere, empriſonnant les Mareſchaux de France, & beaucoup de gens de qualité; faiſant retirer & mourir de regret les Princeſſes, & deshonnorant les Dames. Il eſt vray, que ces perſecutions ſanglantes, & actions tragiques, ne vous fourniſſent que ſubiect de rire; & ayant eu iuſques à preſent vne iſſuë agreable pour vous, ie trouue que vous auez raiſon de les appeller comedies : mais ceux qui ſouffrent, les nomment tragedies.

Nos accens ne ſont pas eſtudiez, comme vos piperies : il faudroit eſtre vne ſtatuë de marbre; encore celle d'Apollon pleura à Cumes, lors qu'on

qu'on ruinoit le pays. Nous ſerions frappez de la maladie de Sardaigne, ſi nous rions en mourant; & ſur tout cette grande Royne, qui n'a peu eſtre eſloignée du Roy, qui eſt le centre & le lieu du repos de ſes affections, eſtre empriſonnée, gourmandée par des diſcours rudes & menaces eſtranges, contrainɛte de ſortir d'vn Royaume, auquel elle a donné vn bon Roy, & qu'elle a conſerué par ſes ſoings, eſtre deſpoüillée de ſes biens, voir ſes rentes arreſtées, ſes meubles inuentoriez, ſes ſeruiteurs empriſonnez, proſcripts, pourſuiuis, volez ſans forme de Iuſtice; qu'elle ne verſe plus d'eau de ſes yeux que ſa bouche n'en boit, qu'elle ne ſouſpire autant de fois qu'elle reſpire; & que Dieu par miracle ne retienne ſon ame dans ſon corps, pour faire que ſa vie ſerue à la conſeruation de celle du Roy, & de Monſieur ſon Frere, & à leur reconciliation; & qu'vn iour ſa Maieſté aye la gloire de faire reparer l'iniure qui a eſté faiɛte à ſa naiſſance, & ſa bonne Mere la conſolation de le voir deſtrompé. C'eſt pour lors mon bon amy, que les ſanglantes tragedies ſeront conuerties en comedies; parce que nous

ne desirons pas que le sang humain soit respandu, & que la catastrophe soit horrible, si Dieu par vn iuste iugement ne l'ordonne autrement. Lors que vous nous faictes pleureurs de S^t Innocent à gages, & par coustume, vous desirez par ces discours, qui choquent le sens commun & l'experience, estouffer les tendres ressentimens du Roy; auquel ne pouuant plus cacher le mal que vous faictes à la Royne sa Mere, vous dictes qu'elle le reçoit, & s'en plainct en riant. Vn infame bouffon autrefois chargé de coterets & de bastons, & maintenant d'or & d'argent, & de belles charges, a eu depuis peu cinquante mille liures, pour conuertir en risée & en farces les choses les plus serieuses, & plus importantes qui soyent iamais arriuées en France: & c'est en ce sens, que vous changez les tragedies en comedies; mais prenez garde, que Dieu ne change vos comedies en tragedies. Et vous qui faictes le sçauant en l'Escriture saincte, souuenez vous
Prou. 14. qu'elle dict, *que la risée sera meslée auec la douleur, & que la fin de la ioye sera la tristesse.* Nous vous
1. Cor. 4. dirons auec S. Paul: *Vous regnez sans nous, &*

plaise

plaiſe à Dieu que vous regniez.: c'eſt à dire, ſelon les regles de la Iuſtice. Craignez celuy *qui renuer-* Eccli. 10
ſe les ſieges des Conſeilliers orgueilleux & violens, & met les humbles & les doux en leur place. Ne vous mocquez point des miſerables, ſur tout de ceux que vous auez rendus tels. Contentez vous d'auoir eſté cruels; ne ſoyez point ſi laſches de vous reſioüir apres auoir mal faict. Apprehendez les iugemens de celuy, qui a permis qu'Achitophel & Iudas traiſtres & ingrats ayent ſerui contre eux meſmes de bourreaux à ſa Iuſtice; apres que celuy là a faict fuir deuant ſon enfant ſon Bienfacteur & ſon Maiſtre, & que cettuy a vendu & faict empriſonner IESVS-CHRIST.

Tous les combats du S^r des Montagnes iuſques à la page 18. n'ont eſté que legeres eſcarmouches; il commence à faire choquer le gros, Pag. 18.
& à donner bataille à la Royne Mere du Roy. Il range diuers eſcadrons de citations, d'exemples, de figures, de conſequences: tout cela eſt capable de faire peur au petit peuple, ſemblable au valet d'Eliſée, qui eſt eſpouuanté, iuſques à ce 4. Reg. 6
qu'il voit le ſecours de Dieu, que le bon Prophe-

te luy monſtre : le voicy. En premier lieu vous iniuriez le Roy, & dictes des mots que vous tirez par vne conſequence enragée, auſquels perſonne de nous n'a penſé : nous vous auons faict noſtre declaration au contraire ; & vous meritez d'eſtre chaſtié, non ſeulement pour nous auoir
Pag. 19. calomniez, mais pour auoir fourni des penſées horribles à ceux qui perdront le temps, & offenſeront Dieu en liſant vos abominables eſcrits.

Pag. 20. Vous dictes, que *ſi la Royne Mere du Roy a quelque mal, elle ne doit pas s'en prendre au Roy, mais à elle meſme.* Ce ſont vos termes : auſquels ie reſpons, qu'elle ne ſe plaint point du Roy, & qu'elle ne s'accuſe pas ; parce que le Roy eſt ſurpris, & elle eſt innocente. Eſtre trompé n'eſt pas vn peché, ny touſiours marque de manquement d'eſprit ; les plus vertueux & les plus ſages l'ont eſté. Eſtre dans l'affliction, n'eſt pas vne conuiction de crime, ny d'imprudence ; les plus gens de bien ont eſté perſecutez, & les plus aduiſez ont ſouffert les violences des plus fols. Vous dictes, *que la Royne deuant ces derniers rencontres auoit la ſouueraine authorité.* Vous faictes tort au Roy qui ne

la doit iamais abandonner à perſonne. Vous adiouſtez, *qu'elle eſtoit aymée de tous les François.* Il eſt vray, qu'elle eſtoit, & eſt encore autant honnorée & reſpectée par les gens de bien, que vous la voulez faire meſpriſer, & rendre odieuſe par vos diſcours de tauerne, & imprimez du Pont neuf, qui ne ſont que pour ſeduire les ignorans, & pour amuſer vos partiſans. Vous luy reprochez, *qu'elle a eu plus de reuenu, & de gratifications que les Roynes doüairieres qui ont eſté deuant elle.* Vous n'auez iamais veu l'eſtat de leurs rentes, ny les acquits de leurs penſions. Vous eſtes malin, & n'eſcriuez que pour les harangeres, & pour faire entretenir par les chanteurs de Paris les valets qui cherchent maiſtre, & les artiſans, que les frequens voyages que vous faictes faire au Roy, ont laiſſé ſans employ, & dans la faim. Pag. 21.

Catherine de Medicis que vous mettez la premiere en rang, a eu ce qu'elle a voulu auoir, eſtant dans la puiſſance. Si vous iugez des Finances des Roys ſes enfans, & du temps auquel on viuoit, on baſtiſſoit, on entretenoit, & on recompenſoit les ſeruiteurs à fort bon marché; vous ver-

verrez que vous eſtes trompé en voſtre calcul: vous ne deuriez auſſi compter qu'auec le chappelet, ou les nœus de voſtre corde. Pour les trois Roynes ſans enfans, que vous nous alleguez; outre qu'elles ont eſté peu de temps en France, & qu'elles y ont apporté fort peu de choſe; ſi la paſſion ne vous auoit aueuglé, vous ſçauriez bien recognoiſtre, que d'eſtre Vefue d'vn grand Roy, & en auoir faict vn autre grand, ſont cõſiderations, qui meritent quelque aduantage par deſſus les Roynes ſteriles: outre que la noſtre a plus eu de mariage, que toutes celles que vous auez cotté; que le doüaire va touſiours à proportion de la dot; & qu'vn Prince qui a deſia quelque aage faict aduantage à vne fille. C'eſt Henry le Grand qui a aſſigné le principal bien: le Roy ſon fils a creu auec raiſon, que ſa naiſſance, & les ſoings de la Royne ſa Mere durant ſa Regence le deuoient augmenter pluſtoſt que le diminuer: & la Royne Mere du Roy a retiré auec ſes deniers des eſtrangers & Princes proteſtans d'Allemagne des terres qui demeuroient engagées auec quelque deshonneur pour la France, & le fruict

de ce

de ce meſnage reuiendra tout au Roy. Si Mr le Cardinal, qui ioüit à preſent de tous ces reuenus, ne ſe faict donner la confiſcation, apres qu'il aura reduict la plus grande Royne du monde à la compaſſion & penſion des eſtrangers, comme il a faict Madamoiſelle d'Orleans, à vne extreme incommodité; pour monſtrer que ſa rage veut perſecuter la mere, les enfans, & les petits enfans; & attaque nõ ſeulement l'innocence des mœurs, mais encore celle de l'aage. Ie vous confeſſe que i'entrerois en cholere, ſi ie ne craignois qu'elle fiſt tort à mon iugement, que ie veux conſeruer, pour faire cognoiſtre que vous n'en auez point: lors que vous mettez en ieu comme vraie & paiſible Royne de France, la Royne Marguerite, cela ſeroit capable de perſuader, qu'on a dict vray, quant on a aſſeuré, que Mr le Cardinal & vous auez faict vne exacte perquiſition de certains papiers, que vous ne pouuez auoir recherché qu'en vous rendant criminels de leze Maieſté au premier chef, & auoir merité d'eſtre traittez comme Rauaillac. La Royne Marguerite eſtoit vne grande & bonne Princeſſe: mais tant s'en faut,

qu'elle aille du pair auec les Roynes Meres des Roys, qu'elle n'eſt pas meſme dans le nombre des femmes des Roys : vous en ſçauez auſſi bien les raiſons ; comme vous ignorez ou faictes ſemblant d'ignorer les rentes & penſions, deſquelles elle ioüiſſoit, qui montoient iuſques à quatre cens mille eſcus, ainſi que ſes threſoriers & partiſans vous diront ; là où vous ne faictes aller qu'à vn million de liures celles de la Royne Mere de ſa Maieſté. Voila comme vous eſcriuez auec eſprit & verité.

Pag. 22. Apres cela vous nous repreſentez la Royne Mere du Roy, comme tombée par ſa faute du Paradis de tant de felicitez, d'honneurs, & de biens qu'elle poſſedoit dans l'abiſme des afflictions ; & vous aſſeurez, *qu'elle n'y eſt plongée, que pour s'eſtre embarquée dans quelques deſſeins & vnions qui ont deſpleu au Roy*. Pour les deſſeins vous eſtes encore à les declarer, & elle à les faire voir : ſi vous les euſſiez deſcouuers, vous les auriez publiez, comme vous auez faict voſtre vengeance, & des calomnies plus abominables que tout ce que vous ſçauriez dire.

Com-

Comment pourriez vous cacher quelque choſe vraie, puis que vous n'en laiſſez point en arriere de fauſſe? Mais où ſont ces vnions dans leſquelles vous dictes que la Royne Mere de ſa Maieſté s'eſt embarquée ? Mr le Cardinal declare au contraire, qu'elle n'a eſté arreſtée à Compiegne, que pour vne deſ-vnion, & pour la mauuaiſe intelligence auec luy. Il n'eſt pas à ſe repentir, de n'auoir allegué à toute la France, que ce ſubiect de la detention d'vne grande Royne, Mere de ſon Maiſtre, & ſa Bienfactrice ; & voudroit bien pouuoir arracher des regiſtres des Parlemens, des cabinets des Gouuerneurs des Prouinces, & de la memoire des hommes, cette belle raiſon, comme il a taſché de ſupprimer toutes les copies de la ſeule piece qui a eſté faicte auec quelque naifueté ; lors qu'apres vn crime recent la mauuaiſe conſcience trembloit encore, que la grande ſuite des violences ne l'auoit point endurcie, & que les attentats contre le Sang Royal n'auoient point tiré tout le ſang, qui feroit rougir la face, ſi elle n'eſtoit plus colorée de celuy d'autruy, que du ſien.

Pag. 23. Il vous a faict escrire, *qu'il n'est rien arriué de nouueau ny d'estrange en tout ce qui s'est passé depuis sept ou huict mois contre la Royne Mere, s'estant trouuée dans les mesmes rencontres apres la mort du Mareschal d'Ancre.* Ainsi on authorise vn crime par vn autre crime: parce que l'innocence a esté opprimée vne fois, il faut qu'elle le soit deux; & que Mr le Cardinal couure sa faute par celle de Mr de Luynes, encore que ses actions soyent iustifiées & sanctifiées, si on les compare auec les vostres. Celuy-là estoit creature du Roy, vous estes celle de la Royne Mere. Celuy-là s'estoit imaginé, que le cours de sa fortune estoit arresté par la Royne Mere; la vostre a esté faicte par elle; & vous n'auez point de bien, de dignité, & d'employ, que sa bonté ne vous aye ou donné, ou procuré. Celuy-là n'auoit iamais esté domestique de la Royne Mere, & vous l'auez esté long temps. Celuy-là a faict vne action de temerité; vous en auez faict cent de malice, de trahison, & d'ingratitude. Celuy-là a faict releguer la Mere de son Maistre dans vne des plus belles maisons du Royaume, & l'a laissée là auec

ses

ſes domeſtiques; vous auez faict arreſter dans vn vieux chaſteau voſtre Maiſtreſſe & Bienfactrice, l'auez enuironnée de gardes, auez empriſonné ſes domeſtiques, & entre autres ſon Medecin, auez banni les Princeſſes qui eſtoient aupres d'elle, l'auez vouluë chaſſer hors du Royaume; auez taſché de la diffamer par vos eſcrits, & l'auez forcée par artifice & violence de quitter le Royaume, auquel elle a donné vn Roy, & dans lequel elle vous a faict grand. En fin vous auez accompli ce que vous auez dict autrefois; que ſi vous eſtiez en la place de Monſieur de Luynes, vous feriez bien ſentir autrement voſtre puiſſance à la Royne Mere: ſa bonté croyoit que c'eſtoit vne raillerie, mais elle void que c'eſtoit vne menace inſolente. Oſez vous bien apporter l'exemple de ce qui a eſté faict l'an 1617. pour faire paſſer pour vne choſe ordinaire ce que nous auons veu l'an 1631? Ie n'ay qu'vn dilemme pour vous faire voir, que vous n'auez peu perdre l'ame ſans l'entendement: Car ou ce qui arriua apres la mort du Mareſchal d'Ancre, eſtoit iuſte, ou ne l'eſtoit pas. S'il n'eſtoit pas iuſte, il ne vous peut

ſeruir pour monſtrer, que vous auez eu raiſon de faire encore pis : s'il l'eſtoit, vous Mr le Cardinal, & pour lors Mr de Luſſon, fuſtes iuſtement chaſſé de la Cour, iuſtement banni en Auignon, & iniuſtement rappellé de voſtre exil, pour eſtre enuoyé à Angouleſme. Quelles armes prenez vous pour vous defendre ? celles qui vous ont bleſſé, celles de vos ennemis, celles des perſonnes auſquelles vous auez faict la guerre ? Certes vous faictes paroiſtre que vous auez eu tort, s'ils auoient bien faict, & que vous auez trahi voſtre conſcience en leuant les armes contre toute Iuſtice; entretenant, comme les plus ſages ont creu, & que les ſçauans ont veu, vne intelligence ſecrete, pour auoir vn bonnet de Cardinal, auec celuy, duquel vous loüez maintenant les conſeils moins violens, & moins criminels que les voſtres, pour les circonſtances que i'ay remarqué.

Ces traicts d'aueuglement ſont ſuiuis de ceux de la menterie, qui repreſentent l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſsé à Compiegne tout autrement qu'elle n'eſt. On dict, *que la Royne Mere du Roy*

Pag. 23.

a eſté

a eſté laiſſée: il eſt vray, mais c'eſt comme les Preuoſts & Huiſſiers laiſſent les priſonniers entre les mains des Concierges & Guichetiers. On aſſeure, *qu'on luy a offert la retraicte de Molins, auec le Gouuernement de Bourbonnois: celle de Neuers ou d'Angers; & que la Royne Mere a faict eſperer, qu'elle ſe diſpoſeroit pour obeir à ſa Maieſté: mais qu'elle a fort ſouuent changé de reſolution, & pris diuers pretextes pour ſe diſpenſer de garder ſa parole.* Pag. 24. & 25.

Icy Mr le Cardinal eſt ſemblable à Fimbria, qui fut ſi impudent, que de mettre en iuſtice le pauure homme, qui auoit eſquiué le corps, lors que ce meſchant luy vouloit donner vn coup d'eſpee dans le cœur. On ſçauoit bien, que Mr le Cardinal apres les premiers quinze iours de la detention (c'eſt à dire, apres le deſeſpoir du pardon) ne deſiroit qu'vne ſortie hors des murailles de Compiegne, pour acheminer vn banniſſement hors du Royaume; qu'il n'oſoit point faire prendre au colet vne grande Royne dans vne ville voiſine de Paris; qu'il luy ſeroit plus aiſé de changer vn cocher & vn poſtillon dans la campagne, & de faire eſcarter vingt & cinq gardes par cinq

ou ſix cens cheuaux legers. La Royne Mere du Roy, n'a pas eſté ſi imprudente de ſe ietter dans ce deſplaiſir, qui luy euſt cauſé la mort; ny ſi malheureuſe, qu'elle n'euſt eu aduis du mauuais deſſein, par des perſonnes auſquelles la cholere peu ſecrete de M^r le Cardinal l'auoit faict cognoiſtre. Entre les excuſes qu'elle a apporté, celles de ſa ſanté eſtoient veritables, les autres eſtoient remplies de prudence, & procedoient d'affection enuers le Roy; duquel on ne ſe vouloit pas eſloigner de trois cens lieües, ny faire dire, que durant ſon Regne ſa bonne Mere euſt eſté bannie des Eſtats, que le bonheur & fidelité de ſon mariage luy auoient acquis, & que ſes ſoings luy auoient conſeruez.

Pag. 27. Vous reuenez à Compiegne, & dictes, *qu'on a donné en ce lieu là des gardes à la Royne Mere du Roy, par honneur.* Si vous ne vous mocquez de toute l'Europe, vous eſcriuez pour l'Amerique, & voulez tromper les Margajats, & les Canadins. Vous deuiez dire, que vous auiez logé douze ou quinze cens hommes de pied dans la ville de Compiegne, & deux cens cheuaux ſur les auenuës;

auenuës; que vous auiez mis des corps de garde à la porte, & ſous les feneſtres du chaſteau, pour empeſcher que les loups de la foreſt ne mangeaſſent la Mere du Roy; & que des hallebardiers conduiſoient tous ceux qui entroient dans la ville deuant vn Mareſchal de France, pour eſtre examinez, s'ils auoient intelligence auec Mr le Cardinal, & auec quelque empoiſonneur ou aſſaſin. La Royne vous remercie de la peine que vous auez pris pour l'honnorer, & conſeruer: vous ne croirez pas, qu'elle en eſtoit ſi honteuſe, que cette conſideration l'a portée à vous deſcharger de ce ſoing. Perſonne auſſi, ſi ce n'eſt Maniquet, ne ſe perſuadera, que ce que vous eſcriuez ſoit veritable; & nous pouuons dire, que voſtre reſpect a eſté ſemblable à celuy des Iuifs, qui bailloient des ſoufflets au bon Dieu, en luy faiſant vne profonde reuerence.

Noſtre bel eſprit dict, *qu'il ne ſçait point de loy qui oblige vn fils de demeurer touſiours auec ſa mere:* nous ſommes d'accord, qu'il n'y en a point d'eſcrite que dans les cœurs, ny contre les ingrats auſſi: ce n'eſt pas à dire qu'il le faille eſtre, ny Pag. 28.

qu'il ſoit honnorable à vn ſeruiteur, d'empriſonner & de taſcher de diffamer la Mere de ſon Maiſtre, & ſa Bienfactrice. Le Roy a trouué bon, que le palais de Luxembourg, baſti par les ſoings & aux deſpens de la Royne ſa Mere, fuſt le lieu de ſa retraicte, lors qu'elle ne pourroit, ou ne voudroit plus ſuiure ſa Maieſté en ſes voyages, ou aſſiſter à tous ſes conſeils. On la pouuoit prier de ſe retirer en ce lieu là, encore qu'on l'euſt trouué vn peu rude durant le credit de Mr le Cardinal, & ſans autre ſubiect que celuy qui touche ſon intereſt; ainſi qu'on peut voir en la premiere declaration. Les ſeparations des Roys, & de leurs Meres, ſont des eclipſes, qui apportent touſiours quelque incommodité à la terre: elles ne peuuent eſtre fondées ſur des cauſes ſi legeres; & ſur tout celle d'vne Mere, qui a vn ſecond Fils, que les mauuais deſſeins de ceux qui regardent leur ſucceſſion, peuuent deſ-vnir & entreprendre de ruiner l'vn par l'autre, & les deux à la fin. Vne bonne Mere doit faire tout ce qu'elle pourra pour demeurer aupres de leurs perſonnes, eſtant leur plus ſeure garde, leur plus fidele conſeil, le

lien

lien de leur bonne intelligence, & le ſeul moyen de la renoüer lors qu'elle ſera rompuë. Les Meres des Roys, auſquels Dieu n'a point donné d'enfans, & qui n'ont qu'vn ſeul Frere, s'acquiteront mieux de ce deuoir, qu'vn Conſeillier flatteur & ingrat, ſi le vice n'a corrompu la ſource de la vie, & du ſang du Roy; & ſi apres la perte de la conſcience & du cœur, la folie n'a tellement troublé l'entendement & le cerueau, qu'vne Vefue eſtrangere de naiſſance, veüille perdre ſes deux Fils pour tomber entre les mains de ſes ennemis; ou pour en fauoriſer vn, ſe deffaire de l'autre, afin d'eſtre reduicte à l'vnité, en laquelle il y a fort peu de ſureté, & qui la met à la veille d'vne miſerable orbité. De ſorte que ie n'ay qu'à faire ce petit argument à Mr des Montagnes: Ou la Royne Mere du Roy eſt vertueuſe, & par principe de vertu elle voudra conſeruer ſes enfans; ou ſi elle eſtoit vicieuſe, par maxime d'intereſt, qui eſt la ſeule regle des meſchans, elle ne les voudra point perdre. Il ne vous reſteroit qu'à dire, qu'elle a perdu l'eſprit: auquel cas vous feriez vn bel honneur au Roy, vous ſeriez dementi par toutes

ſes actions, par ſa race qui a porté les plus ſages Princes du monde, & meſme par ſa phyſionomie. Et cela ſeroit vn teſmoignage, que celuy qui a eu & a encore dans ſa maiſon quantité d'inſenſez, auſſi bien que de la graine de Poitou ; qui a des accez de l'vne & de l'autre maladie, eſt de fol par interualles deuenu enragé pour touſiours, & doit eſtre enfermé comme ſa ſœur, ou exorciſé comme vn poſſedé *du diable lunatique*.

Matt. 17.

Mais que dirons nous de l'ignorance, de la malice, & de l'effronterie du S^r des Montagnes? lequel n'ayant ſceu trouuer dans toutes les hiſtoires vn exemple d'vne mere, qui aye voulu oſter la Couronne de la teſte de ſon fils aiſné, pour la mettre ſur celle du puiſné, ou d'vn gendre, en a fabriqué deux qui ſont faux, comme il les a propoſez, & dans la verité contraires à ce qu'il veut prouuer. Le premier eſt celuy de Conſtance femme du Roy Robert, & mere de Robert & Henry. Ce fidele & ſçauant homme dict, *que cette Princeſſe voulut faire regner Robert puiſné au preiudice d'Henry*. Tous nos Hiſtoriens, excepté vn bon homme qui eſt à preſent aux gages de

Pag. 31.

Pag. 32.

M^r le

Mr le Cardinal, & qui a faict sa genealogie de Louys le Gros, disent, & il est vray que Robert estoit l'aisné de Henry; lequel pour estre plus genereux, fut couronné Roy par l'ordre du pere; & que la mere, qui desiroit de garder la regle de Iustice, voulut conseruer la Couronne à Robert: qui volontairement quitta ses droits à son frere, lequel ne laissa pas d'honnorer grandement, & de traitter fauorablement sa Mere; ainsi que tous nos Historiens l'asseurent, excepté Mr des Montagnes, qui nous faict vne genealogie nouuelle, & rapporte contre nous vne fable, qu'il a inuentée pour nous faire chercher vne veritable histoire, qui est contre luy, & son dessein. Pour celle d'Elisabeth de Bauiere, femme de Charles VI. outre que Monstrelet ne dict pas vn mot de ce que vous luy faictes dire, elle est non seulement forgée à plaisir, mais impossible. Vous asseurez *que cette Royne apres la mort de Charles VI. fit couronner Roy de France, Henry d'Angleterre, qui estoit son gendre*: ce qui ne se pouuoit faire, veu qu'il estoit mort cinquante iours deuant Charles VI. Toutes les Chroniques de France & d'Angleterre, sans

Voyez Aymon, Heldui-dus, Bel-leforest, Paradin, du Haillan, Gaguin, Paul Ioue.

Pag. 33.

en excepter vne, l'asseurent ainsi ; & nous enseignent,que les Ducs de Bourgoigne & de Bethfort firent couronner à Paris Henry petit fils d'Elisabeth : mais aucun Autheur n'a dict qu'elle y fust consentante; au contraire, ils nous asseurent tous,qu'elle estoit presente à Bourges au couronnement de Charles VII.son fils, qui fut faict aussi tost apres le decez de Charles VI. & quelque temps deuant celuy de Henry Roy d'Angleterre. Ainsi le mensonge feint ses authoritez, & ses exemples ; & ne trouuant point ou fort peu des meres desnaturées, il faut en inuenter, pour tascher de rauir aux bonnes les cœurs de leurs enfans, & les conseruer à des seruiteurs infideles; lesquels ayant esté en beaucoup plus grand nombre, nous pourrions alleguer mille histoires estrangeres & domestiques, pour representer ce qui se passe auiourd'huy en France. Ie me contenteray d'en rapporter vne, qui semble auoir esté faicte expres, & qui est tres-veritable. Amalasonthe (qui a passé dans la creance de plusieurs siecles, & dans l'opinion de tous les sages, pour vne des plus vertueuses & des plus courageuses Roynes,

Bonfinius Rerum Hungaricarum lib. 5.

Roynes, & des meillieures Meres que la terre aye iamais porté) eſtant Regente d'Athalaric, appella aupres d'elle, & mit dans les conſeils de ſon Fils vn nommé Theodat: lequel fut ſi meſchant, qu'ayant acquis le credit que la Mere auoit auparauant, & luy ayant deſrobé les affections de ſon enfant, il la fit empriſonner à Rauenne, puis bannir dans vne Iſle, où en fin il la fit aſſaſſiner dans le bain, pour executer le deſſein qu'il auoit de ſe faire Roy: à quoy il paruint, ayant ruiné de ſanté & de reputation ſon Maiſtre, & s'eſtant deffaict de la Mere, qui pouuoit toute ſeule par ſa fidelité, ſon amour, & ſon courage luy en oſter les moyens, & s'y oppoſer genereuſement. L'Empereur Iuſtinian enuoya Belliſaire en Italie pour venger cette iniure.

Vous auez adiouſté, pour faire trois hiſtoires, Pag. 33.
vne calomnie contre la Royne Catherine de Medicis, & apportez vn ſoupçon & vne meſdiſance pour vne choſe veritable. Nous croyons, que vous cotteriez à la marge la vie de Ste Catherine, ou quelque libelle diffamatoire des Huguenots. Vous employez des beaux mots pour deſchirer

la

la reputation d'vne Royne, quand vous dictes, *elle a eſté ſoupçonnée*. Si on fondoit là deſſus des veritez bien recognuës, il n'y auroit perſonne qui fuſt exempte de crime; & quand ceux que vous impoſez ſeroient bien verifiez, ils ne ſeruiroient pas pour monſtrer que la Royne Mere du Roy a failli; comme nous prouuons clairement, que Mr le Cardinal a eſté le premier de ſa robe, qui a ioinct auec l'ambition, la violence; & auec l'auarice, l'ingratitude. Nous ne cherchons point d'exemple dans ſon Ordre, comme vous faictes parmy les Roynes Meres; parce que nous ſommes aſſeurez, que nous n'en trouuerions point; & ie m'eſtonne, comme eſcriuant pour Mr le Cardinal, vous oſez parler du ſoupçon des empoiſonnemens.

Vous ſeriez plaiſant, ſi vous n'eſtiez trop meſ-
Pag. 34. chant, lors que vous dictes, *que Henry III. cacha à la Royne ſa Mere le deſſein du maſſacre de Blois.* Cette diſſimulation fut auſſi aduantageuſe à ce Prince, que l'execution: celle là fut vne marque de l'imprudence de ſon conſeil, & celle cy de ſa foibleſſe. Vous ſçauez les maux qui en ſont ſortis,

tis,& les riuieres de larmes & de ſang, que ce petit ruiſſeau a produit ; que la Royne Catherine, qui mourut de regret ſix iours apres, euſt arreſté, & peut eſtre donné vn meillieur, vn plus iuſte,& plus genereux expedient, ſi on luy euſt demandé ſon aduis. Ie vous prie, n'apportez plus des fautes que les mauuais ſeruiteurs ont faict faire aux Roys, pour couurir celles que font les Miniſtres de ce temps. Nous aurions plus de ſubiect de dire : Que ſi le Roy Henry III. pouſſé par l'aduis des meſchans , a faict maſſacrer vn grand & genereux Cardinal ; la ialouſie que donne vn homme de la meſme profeſſion, & bien eſloigné de ſa naiſſance & de ſon merite, eſt bien plus forte , & pourroit diſpoſer quelque eſprit peu affectionné à Mr le Cardinal, à faire cette conſequence, qu'il doit receuoir vn traictement pareil auec plus de raiſon & de iuſtice , & auec moins de danger & de ſuite. Vous ne deuiez pas eſmouuoir cette querelle,ſi vous ne vouliez ſuggerer cette penſée.

Vn homme de voſtre condition a encore plus mauuaiſe grace de ſe rendre abominable deuant Dieu,qui a dict,qu'il deteſte celuy *qui ſeme la diſ-* Prou.6.

corde entre les freres. Vous y adiouſtez par vn meſme traict celle de l'Enfant, & de la Mere, & bien toſt apres de l'Eſpoux & de l'Eſpouſe; afin qu'il ne reſte rien de ſainct & ſacré dans la maiſon du Roy, qui ne ſoit violé par vn ſacrilege attentat. Vous n'auez iamais appris ny practiqué la maxime d'vn ancien Pere de l'Egliſe, qui diſoit, *qu'il eſtoit plus expedient de iuger des choſes cachées par les manifeſtes, que de condamner les manifeſtes par les incognuës.* La Royne Mere du Roy a touſiours ſouſtenu ouuertement l'authorité de ſa Maieſté, & la iuſtice de ſes reſolutions contre les petits meſcontentemens de Mr ſon Frere; elle a procuré & entretenu la bonne intelligence, & faict cognoiſtre, que le droict d'aineſſe & de ſouueraineté emportoit la meillieure partie de ſon cœur: dans lequel ſi Monſieur a eu la place, que la nature luy pouuoit donner auec iuſtice; la part du Roy n'a pas eſté moindre. Sa Maieſté l'a recognu, & en a eſté ſatisfaicte, iuſques à ce que voſtre malice luy a voulu perſuader le contraire; & que d'vn meſme coup elle a bleſſé l'eſprit du Roy, l'ame de la Mere, & la reputation de Monſieur.

Tertul. in Apol.

Dieu

Dieu fera voir dans le temps qu'il a deſtiné à l'eſclairciſſement de la verité, que tous les bons mouuemens de la Royne Mere, & tous les reſſorts de ſes affections eſtoient conduicts par le grand & petit poids de l'amour maternel. Vous auez rompu la corde qui les tenoit liez, auez deſtraqué toutes choſes auec la nature. Elle reuiendra, & vous ſerez punis par les iugemens de Dieu; que vous ne craignez pas, & qui ſont autant immuables, comme ils ſont ſecrets.

Vous croyez auoir bien prouué, *que ce n'eſt pas ſeulement dans le rencontre des affaires preſentes, que le Roy ſe plaint des menées* (c'eſt voſtre beau mot) *de la Royne ſa Mere*; lors que vous apportez la piece d'vne lettre eſcrite à Angouleſme l'vnzieſme d'Auril 1619. c'eſt à dire, vous taſchez de rendre coulpable la Royne Mere du Roy, & de monſtrer, que Mr le Cardinal eſt innocent par le teſmoignage de Mr de Luynes. A cela il failloit adiouſter les lettres enuoyées à Angers; pour reſponſe à celles que vous auiez eſcrites en ce lieu là. Vous auriez bien plus de ſubiect d'vſer du mot de menées, pour faire voir les ſouſleue- Pag. 34. & 35.

mens des deux tiers de la France, & les leuées de cinquante mille hommes, que voſtre ambition auoit armez,& qu'elle deſarma apres auoir receu les aſſeurances, & les deſpeſches pour le bonnet rouge. Ainſi quand vous auez pris le preſeruatif de l'authorité du Roy, vous vous empoiſonnez hardiment, pour ietter ſur nous le venin de voſtre ſouffle : mais pour le repercuter contre les baſilics, & les faire mourir, nous auons le miroir de criſtal de la verité, *laquelle* (comme dit S. Iean) *nous deliurera.*

Ioan. 7.

Pag. 36. Vous dictes, *que la Royne Mere du Roy s'eſt laiſſée gouuerner par le mauuais conſeil de ceux qui s'eſtoient rendus maiſtres de ſon eſprit :* perſonne ne s'en eſt iamais emparé, que ceux qui ont employé la magie, qui par la force de cet art l'ont endormie, lors qu'ils la pilloient ; l'ont liée, lors qu'ils la vendoient ; & l'ont liurée à ſes ennemis, lors qu'ils ont chaſſé & deſeſperé tous ſes bons ſeruiteurs. Voſtre rage vient de ce que vous auez eſté deſcouuers, & n'auez peu continuer vos malefices. Dieu ſeul, plus fort que les demons, a rompu ces liens, a diſſipé ſes charmes, & arreſté les effects

effects des enchantemens: il n'y en a point eu depuis ce temps là, & nous n'en craignons plus pour l'aduenir.

Vous teſmoignez voſtre ignorance, lors que vous dictes, *que Salomon a meſpriſé Bethſabée.* Vous ne ſçauez donc pas, qu'auſſi toſt qu'il fut aſſis ſur ſon thrône Royal, il fit mettre celuy de ſa Mere à ſa main droicte, & luy proteſta qu'il luy octroyeroit tout ce qu'elle deſireroit. Elle fut refuſée pour l'affaire d'Adonias, parce qu'elle le vouloit eſtre: & ne ſe faut pas eſtonner, ſi elle eſtoit vn peu diſſimulée contre le fils de ſon mary, pour le ſalut du ſien; ny ſi elle n'aſſiſtoit pas Adonias auec fidelité, puis qu'elle n'auoit pas gardé celle de ſon mariage. Pag. 38. 3. Reg. 2.

Mais vous eſtes fort indiſcret, lors que vous comparez ouuertement vne putain auec vne femme de bien; & couuertement vn demi frere, qui auoit attenté à la vie du Roy, à vn frere des deux coſtez, qui eſt exempt de crime. Voudriez vous bien imiter ce Mage ſcelerat, qui fit mourir Merges frere de Cambyſes, pour faire regner Oropaſtes?

Pour les autres hiſtoires que vous apportez, elles ſont hors de propos, & fauſſes. Sur la premiere du gouuernement qu'Alexandre laiſſa à Antipater, non à ſa Mere; il failloit adiouſter, qu'vne larme d'Olympia ruina Antipater, apres qu'il eut pris vne grande peine, vſé de toute ſorte d'artifices, & employé pluſieurs impoſtures pour endurcir le cœur de ce lion; l'eau forte des yeux de la Mere y graua tout ce qu'elle voulut, & effaça tout ce que le fauori y auoit imprimé. Vous n'auez point trouué de moyen, que l'eſloignement du Fils & de la Mere, pour empeſcher que la meſme choſe ne vous arriuaſt; & vous n'auez point voulu qu'ils ſe ſoyent veus en ſe ſeparant. Sçauez vous bien que ces deux bons & tendres cœurs s'vniront en s'approchant; & que les torrens, qui ſortiront de leurs yeux, ſeront aſſez forts pour vous noyer, & pour lauer toutes les ſales impreſſions que vous auez donné? Vous penſez faire perdre vne belle ſource d'amour; mais vous ne faictes que l'arreſter, afin qu'elle coule auec plus grande abondance pour vous emporter.

L'exem-

L'exemple de Philippe Auguſte eſt contre voſtre deſſein; puis que ſa Mere eſt aſſociée au gouuernement: encore que vous euſſiez mieux dict, que le Roy luy donna pour conſeil l'Archeueſque de Rheims. Vous n'auez eu garde de propoſer l'exemple de ſainct Louys, & de Blanche ſa Mere; cela eſtoit trop commun: vous voudriez bien pourtant qu'il fuſt oſté de nos Hiſtoires, & qu'on n'y peuſt lire que le teſtamẽt de Louys XI. non les actions d'vn grand Sainct: qui doiuent eſtre pluſtoſt imitées par vn Roy treſ-pieux, que celles d'vn Roy trop artificieux, & deuenu ſur la fin de ſes iours imbecille d'eſprit; ſur tout lors qu'il diſoit, ce que vous propoſez pour regle de conduicte à vn Roy bien ſenſé.

Vous dictes, *que dans toute l'Eſcriture ſaincte il n'y a point de paſſage, qui nous enſeigne que les Meres des Roys doiuent gouuerner leurs enfans, & leurs Eſtats.* Nous en ſommes d'accord, & ne pretendons pas auſſi que ce droict leur ſoit acquis, ny par la parole de Dieu, ny autrement, apres les minoritez. L'intention de la Royne Mere du Roy n'eſt pas d'auoir autre conduicte que celle de ſa Pag. 37.

maiſon:

maiſon: elle prie ſeulement qu'on luy permette d'obeir à la loy de Dieu, qui luy commande de veiller ſur la ſanté de ſes enfans; d'entretenir la bonne intelligence qui doit eſtre entre eux, & les aduertir des mauuais deſſeins de ceux qui les veulent perdre l'vn par l'autre, ou tous deux à la fois; & qui partagent le Royaume auec ceux qui regardent leur ſucceſſion. Elle veut ſeruir, & honnorer celuy qui regne, & retenir en ſon deuoir celuy qui ne regne pas. Si tout cela n'eſt point eſcrit dans les tables de la Loy de Moyſe, il eſt graué dans celles des cœurs, qui ſont le fondement de toutes les autres.

Mais vous qui auez feüilleté les ſainctes Lettres auec vn ſi grand ſoing, pour aſſeurer qu'il n'y a rien pour nous, & beaucoup de choſes contre nous; n'y auez vous point rencontré, & compté les trente maledictions que Dauid le plus doux des hommes iette ſur Achitophel, le nom duquel ſignifie frere de la ruine, & qui auoit ſeduict le fils de ſon bienfacteur? *Que la mort le ſaiſiſſe, qu'il deſcende viuant en enfer, & qu'vn autre prenne ſon Eueſché, c'eſt à dire ſes charges*, &c. N'auez vous

Pſ. 108.

point

point remarqué tant de belles ſentences du Sage en faueur des Meres? Ne croyez vous pas, puis que les Roys viennent au monde comme leurs ſubiects, que ces regles leur ſont communes? non ſeulement, parce qu'elles ſont de Dieu, qui les ordonne pour tous (& que le Roy de tous les mortels, & des immortels eſt la Loy de Dieu, comme diſoit Pindare) mais qu'elles ſont fondées en la nature, qui nous rend tous ſemblables par la conception, par la naiſſance, & par la mort. Ie crois que vous auriez enuie de ietter la Bible dans le feu; comme fit vne Dame trop prompte, & tres ignorante, qui n'entendit pas ces paroles, *L'iniuſtice de l'homme eſt meillieure, que la femme bien faiſante.* Auſſi quand vous lirez: *L'affliction ne ſe retirera pas de la maiſon de celuy, qui rend le mal pour le bien. L'eſperance de l'ingrat ſe fondra comme la glace de l'hyuer, & s'eſuanoüira comme vn eau ſuperfluë.* Et dans S^t Paul: *La pieté* (il entend en-uers les peres & meres) *eſt vtile à toutes choſes, ayant la promeſſe de la vie preſente & de la future.* Vous deſireriez que tout cela fuſt effacé du liure de vie; & ſi vous oſiez, vous le deſchireriez auec

Eccli. 3. & 7. Prou. 20.

Eccli. 42.

Prou. 17.

Sap. 16.

1. Tim. 4.

la meſme impieté, qui vous fit defendre le Careſme paſsé aux Predicateurs de Paris, de parler du reſpect & de l'honneur que les enfans doiuent aux peres & meres : par ce que cet *in illo tempore*, n'eſtoit pas de ſaiſon *in hoc tempore* ; & que vous faictes, comme diſoit le grand ſainct Hilaire, *la foy du temps, non de l'Euangile eternel, auquel vous ne croyez pas.*

Hilar.de Trinit.

Pag.40. Vous concluez, ſauf à y reuenir bien toſt, apres les diſcours horribles contre la Royne Mere du Roy, par la raiſon que vous dictes, *que ſa Maieſté a eu de la laiſſer à Compiegne ; parce que Monſieur eſtoit meſcontent à Orleans.* Il me ſemble que la concluſion euſt eſté plus forte, & plus raiſonnable, ſi vous euſſiez dict, qu'il failloit conſeruer la Royne Mere dans la Cour ; afin que ſon entremiſe y fiſt reuenir Monſieur, que ſa parole l'aſſeuraſt ; & que ſon authorité luy remonſtraſt ce qui eſtoit de ſon deuoir, s'il s'en eſtoit eſloigné, ce qu'il n'a iamais faict. Mais vous n'auez voulu, ny la Mere ny le Fils, pour teſmoins de vos actions: auez craint leur liberté de parler, & l'oppoſition qu'ils pouuoient former à vos mauuais deſſeins:

vous

vous ſçauiez bien, que ſi la vertu ne l'euſt point faicte, elle deuoit venir de l'intereſt.

Ne dites pas que l'Eſpagne fauoriſoit les meſ- Pag. 41.
contentemens de la Royne Mere, & de Monſieur. Il n'eſt pas vray, ſauf correction, que l'Eſpagne, deuant les ſcandales que vous auez produit, ny apres, aye eu intelligence auec la Royne Mere contre le ſeruice du Roy: mais il eſt vray, que depuis ſix mois elle a eſté dans les reſſentimens de toute la terre, & que le Roy & la Royne de ce Pays là en ont eu de fort tendres, que l'alliance & le ſang leur ont donné. Que ſi la Sereniſſime Infante a eſté eſmeuë de compaſſion en voyant ſouffrir des choſes indignes à vne Princeſſe qui eſt ſa parente, elle a teſmoigné ſon bon naturel, qui a touſiours eſté d'aymer les ſiens, & de les aſſiſter en leurs afflictions. Vous en auez du deſplaiſir; parce que vous deſiriez que la Royne Mere du Roy fuſt abandonnée à voſtre rage, & que ſa naiſſance & ſon innocence ne trouuaſſent point de couuert, *iuſques à ce que l'iniuſtice ſoit paſſée*, & que la violence aye faict ſa poincte. *Donec tranſeat iniquitas.* Pſal. 56.

Vous tournez tout court, & vous vous ruez

Pag.42. & 43. ſur les Parlemens, entre autres ſur celuy de Paris: vous croyez, que s'il n'eſt pas allé ſi viſte que vous auez deſiré; il n'a pas eſté retenu par la belle Aſtrée, mais par la belle Paulette. Vous faictes tort à cette auguſte Compagnie, de la faire conduire pluſtoſt par la fille d'vn partiſan, que par la fille de Dieu. A la verité vous leur oſtez vn grand honneur: mais vous en donnez tant à celuy qui employe voſtre plume, que vous n'en laiſſez point, ny au general, ny au particulier. Prenez garde à vous: le priuilege de voſtre robe ne vous exempte pas de la iuriſdiction des Parlemens: ils vous pourroient vn iour faire gloſſer voſtre eſcrit; comme Monſieur de Lorraine a voulu faire les memoires remplis d'impoſtures, que vous auiez donné à deux de vos freres, pour deſcrier dans ſes Eſtats la Royne Mere du Roy. Sans l'entremiſe d'vn de ſes bons ſeruiteurs on euſt ſerré les pouces, & apres le col à ces porteurs de calomnies, & on euſt veu lequel des deux euſt mieux faict la moüe au bois. Vous ramaſſez

Pag.44. & 45. grand nombre de defenſes faictes aux Parlemens de ſe meſler des affaires d'Eſtat: nous ne doutons

pas

pas de la puiſſance que les Roys ont ſur leurs Officiers. Ceux qui les peuuent eſtablir, interdire,& deſtituer, peuuent à plus forte raiſon borner leur authorité : mais vous qui eſtes ſi ſçauant en l'Eſcriture ſaincte, ſçauez bien qui eſt celuy qui a dict; *Tout m'eſt loiſible, mais tout ne m'eſt pas expedient.* 1. Cor. 6. Taſchez de faire trouuer bon tout ce que le Roy veut, non tout ce qu'il peut. Nos Roys n'ont pas pris la regle des Parlemens; mais la leur ont donnée pour temperer en quelque façon le pouuoir abſolu de leur Monarchie : de peur qu'elle ne ſe rendiſt odieuſe aux peuples; comme elle le deuient inſenſiblement, lors qu'on vſe de la pleine puiſſance, & qu'on ne faict les choſes que par authorité. Vous ſeruez treſ-mal voſtre Maiſtre , en ne luy preſchant que cela: vous choquez ſon inclination qui eſt portée à la Iuſtice, & iettez dans l'eſprit de ſes ſubiects vne mauuaiſe impreſſion de ſon gouuernement. Sa Maieſté ne vous en ſçaura point de gré; la terre vous maudira, & le Ciel vous punira.

Vous reuenez à Monſieur, & *vous comparez ſes ſeruiteurs auec des empoiſonneurs , ſorciers , &* Pag. 51.

fondeurs de ſtatuës de cire, la Mole, Coconas, Tourtay. A quoy portez vous les affaires? voulez vous obliger le Roy à perdre ſon Frere; comme il deuroit faire, s'il croyoit ce que vous dictes, & s'il n'eſtoit plus ſage, & plus iuſte que vous? Les trois ſcelerats que vous nommez, n'ont iamais eſté employez par le feu Duc d'Alençon: & il n'y a perſonne dans la maiſon de Monſieur qui les vouluſt imiter; il les feroit bruſler, s'il les auoit deſcouuers; & vous ſeriez traiſtres au Roy, ſi vous ne les auiez declarez: comme vous eſtes des meſchans, de donner ces ſoupçons ſans auoir aucune preuue. Si vous ne fuyez de dire quelque choſe à l'aduantage des Meres des Roys, vous euſſiez peut eſtre adiouſté à ces hiſtoires ſcandaleuſes, que la Royne Catherine fit faire le procez à Coconas, la Mole, & Tourtay.

Pag. 52. & 53. Vous donnez le change pour l'affaire de Chalais. Monſieur *n'accuſe point ſa condemnation d'iniuſtice*, (comme vous dictes) mais deſcouure les tours de ſoupleſſe qu'on a faict pour le porter à declarer plus qu'il ne ſçauoit; & enueloper dans ſes depoſitions beaucoup de gens de bien par la promeſſe

promeſſe de l'impunité. Il n'eſt pas vray, que les Ducs de Bellegarde & de Reths ayent ſigné aucun teſmoignage contre luy ; non plus que le Commandeur de Valencé, qui n'a iamais veu l'accuſé dans la priſon auec Mr le Cardinal : lequel ſçait bien trouuer les artifices, pour taſcher de donner quelque part dans ſes fautes aux braues hommes, & leur oſter celle qu'ils doiuent auoir aux bonnes actions ; comme à la conduicte de l'armée nauale deuant la Rochele. Vous penſez auoir prouué, que Louuigny eſtoit homme de bien, parce qu'il eſtoit de bonne maiſon ; comme s'il n'y auoit point de fauſſe monnoye d'or, auſſi bien que d'argent : ce que vous dictes ne couure point ſon peché, mais le faict paroiſtre dauantage.

La rage du Sr des Montagnes entre dans le cercueil de feu Mr le grand Prieur ; luy caſſe les os, & faict voir, que ceux qui l'ont empriſonné, ne ſe contentent pas de luy auoir oſté la vie, mais luy veulent encore rauir l'honneur. Ils ſçauent bien, que ce Prince de bon & genereux eſprit a mieux aymé mourir captif, en defendant ſon innocence,

nocence, que de viure en liberté, en confeſſant vn crime qu'il n'auoit point commis. Vous alleguez Madame d'Elbeuf, pour la rendre odieuſe, apres l'auoir bannie : vos parties ne peuuent eſtre vos teſmoings; & vous ne ſçauriez auoir pour vous, ceux qui ſont contre vous.

Pag. 54. Vous prenez la depoſition du Nau, pour celle d'vn homme ſage : apres l'auoir corrompu par argent, & faict parler de gayeté de cœur contre ſon Maiſtre, vous voulez que cet homme de trois lettres luy face tout ſeul le procez, que vous n'auez iamais peu commencer. Vous auez voulu forcer ce Prince de prendre vne abolition, pour couurir voſtre iniuſtice, & le tenir priſonnier apres la confeſſion d'vn peché qu'il n'auoit point faict : ne l'ayant peu extorquer, vous auez aduancé ſa mort, & auez eſté tres contens qu'elle vous aye guari de l'apprehenſion des iuſtes reſſentimens de celuy, auquel vous auiez manqué de parole pour la charge d'Admiral.

Pag. 56. Pour le Colonel, qui eſt encore vne des victimes de voſtre vengeance, vous dictes, *qu'il a eſté conuaincu de pluſieurs mauuais conſeils*. Mais comment

ment peut on, ſi ce n'eſt en voſtre Pays, & à voſtre mode, conuaincre vn homme, qui n'a pas eſté accuſé, contre lequel on n'a pas ouy des teſmoins, qui n'ont eſté ny recolez, ny confrontez, ny faict aucune procedure; mais qu'on a laiſsé pourrir en priſon, pour ne rien dire dauantage?

Vous dictes, *que Mr le Cardinal n'a point perdu Mr le Cardinal de Berule; parce qu'il luy auoit procuré le bonnet rouge, & beaucoup de bien.* Mon bon amy, nous ſommes en vn temps, auquel non ſeulement celuy qui faict, deffaict; mais celuy qui a eſté faict, deffaict celuy ou celle qui l'a faict. C'eſt vne choſe bien plus eſtrange, qu'vn ſeruiteur perde ſa Maiſtreſſe & Bienfactrice, qu'vn Cardinal ſon compagnon, & ſon obligé. Si l'ingratitude prend occaſion d'impoſer vn crime ſur vn bienfaict receu, à plus forte raiſon la vengeance trouuera ſubiect de fonder la ruine d'vn homme ſur vn bon office rendu. Pag. 57.

Mais afin qu'il n'y aye pas vn de ceux que Mr le Cardinal a faict mourir en priſon, qui ne perde par ſon moyen l'honneur auec la vie; vous n'auez pas voulu oublier Fancan, que vous Pag. 58.

faictes passer *pour vn insensé, & compagnon de Cormeil*; apres que Mr le Cardinal a tiré de luy toutes les instructions des affaires estrangeres, qu'il s'en est serui dans des negotiations tres-importantes en Allemagne, & au Pays bas; qu'il luy a faict dresser durant deux ans toutes les despesches, memoires, & instructions de grande consequence; & qu'il a eu tous les iours des conferences de deux & trois heures auec cet homme fort sensé, grandement desintereſsé; & duquel vous qui escriuez, & qui rongez les os, auez poursuiui la ruine, apres auoir tasché de le faire assassiner: contentez vous que les vostres qui le gardoient, & desquels sa vie dependoit, ont eu son Abbaye; ce qui est d'vn tres-mauuais exemple, & qu'elle a esté demandée deuant qu'il fust attaqué par la maladie de laquelle il mourut.

Pag. 59. Si la Royne Catherine a interrogé le Duc d'Alençon, la Royne Mere du Roy n'a pas interrogé Monsieur; parce qu'il n'a iamais esté criminel. Vous l'effarouchez, lors que vous parlez de la prison; & encore plus, lors que vous proposez à sa Maiesté l'exemple d'vn Roy qui a, comme vous

dictes,

dictes, faict mourir son fils. La vie d'vn enfant despend plus absoluëment d'vn pere, que ne faict celle d'vn frere de son frere: & vous auez grand tort de mettre dans l'esprit du Roy, qu'il puisse auoir le subiect de faire sans forme de Iustice, ce qui a esté faict (s'il a esté faict) par des considerations que la prudence paternele a caché, & que nous deuons presumer auoir esté tres-grandes, puis qu'elles furent plus fortes que le sang.

Apres ces discours vous deuenez furieux, & nous dictes toutes les iniures qui sont dans l'Epistre de S. Iude, contre les heretiques. Vous dictes, *que vous sentez que la passion de Balac payen, & ennemi des enfãs de Dieu, vous saisit.* A la verité, vous vous comparez à vn honneste homme, & nous faictes beaucoup d'honneur de dire, que nous sommes les Israëlites. Mais vous nous faictes peur, lors que la tranchée de S. Mathurin vous prend: nous chercherions vne corde pour vous lier, si nous n'en trouuions vne sur vous, qui pourroit faire l'office; & nous fuyrions deuant vous, si vous portiez cette escharpe blanche, que vous auiez mis au tour de vostre capuchon, pour Pag. 60.

en faire vn turban à l'attaque des barricades de Suze; ou ſi vous eſtiez comme à Priuas, monté ſur ce beau cheual entier de l'eſcuyrie de Mr le Cardinal. Vous vous ſouuenez bien, comme cette mauuaiſe beſte, qui ſentoit que vous n'eſtiez pas trop bon cauallier, & n'auiez que des gamaches & vn eſperon, ayant rencontré vne iument, luy ſauta ſur la croupe; & lors que le pauure homme, qui eſtoit deſſus, crioit à l'ayde, ſecours, miſericorde, vous ſerriez les iambes, & vous teniez à larçon. Apres que la beſongne fut faicte, vous fiſtes ſerment à Dieu, que vous ne monteriez plus ſur cet impudent & luxurieux cheual, auquel depuis ce temps le nom d'impudent eſt demeuré; dequoy Mr le Cardinal, & voſtre bon amy Mulot, ont faict des belles riſées. Voila les hazards que vous auez couru en guerre, & les exploits que vous y auez faict: qui ne ſont pas meillieurs que ceux que vous faictes auec la plume.

Pag. 61. Vous dictes, que vous auez pitié de nos diſcours, & ce pendant *nous appellez demons*; c'eſt vn ſigne, que vous nous prenez pour des bons demons: car vous n'auriez point de compaſſion

des

des meschans; mais vous les chasseriez auec la croix & l'eau beniste, s'il vous en restoit apres en auoir donné abondamment à Mr le Cardinal, par vne digression que vous faictes sur ses loüanges, & principalement sur ses belles victoires, & triomphes de guerre, qui ont esté inuisibles; n'ayant iamais gaigné bataille, ny faict combat, ny emporté ville d'assaut, ny par siege, que Pignerol, qu'il prist sans resistence. Mais nous esperons, qu'ayant tous les Ports de Bretagne, il triomphera comme fit Caligula, des huistres & coquilles de cette mer. Pag. 63. *Sueton. in Vita Caligulæ cap. 46.*

Vous nous renuoyez brusquement, & sans suite, à Messieurs du Parlement: desquels vous ne faictes estat, que lors que vous croyez qu'ils sont de vostre costé; autrement vous les mesprisez, & bafoüez comme vn homme qui a perdu son procez. Vous dictes, *que nous apprendrons d'eux à parler des puissances superieures.* Pag. 64. Vous apportez l'authorité d'vn homme, qui auoit trop de memoire, pour auoir beaucoup de iugement: qui n'a point trouué de preuue, dans le procez de la Mareschale d'Ancre, de ce qu'il auança; & qui

fut non ſeulement ſon iuge, mais ſolliciteur contre elle.

Vous trouuez mauuais, qu'on aye repreſenté au Roy la miſere de ſon peuple : on en a caché beaucoup plus qu'on n'en a dict. Si vous eſtiez Prouincial de voſtre Ordre, comme vous auez eſté autrefois, vous apprendriez en faiſant voſtre viſite, par le recit de vos Freres, que l'extreme pauureté des villes, & de la campagne, ſe faict ſentir dans vos Conuents ; & ſi vous n'eſtiez traicté
Pag. 65. comme premier Conſeillier du premier Miniſtre de l'Eſtat, vous auriez plus de pitié des ventres vuides, ou remplis de pain d'auoine, de cheneuis, de fougere, de mar de noix, d'herbes des prez, & des racines des montagnes, deſqueles vous eſtes Seigneur. Pour monſtrer que les plainctes, que nous faiſons à vn Roy Sage, ſont mal fondées ; vous alleguez l'exemple de celles, qui ont eſté faictes à Charles VI. lors qu'il auoit perdu l'eſprit, & eſtoit en tutele. Penſez mieux vne autrefois à ce que vous eſcriuez. Ie m'eſtonne, comme en parlant des maux que le peuple ſouffroit du temps de Charles VI. vous ne vous

ſouue-

ſouuenez que le Cardinal d'Amiens eſt accuſé d'en eſtre la cauſe: les Hiſtoriens diſent, qu'il s'enfuit en Flandres, & de là emporta en Auignon les threſors qu'il auoit pillé en France. *Voyez Gaguin.*

La cholere & la precipitation vont enſemble, quand vous deſcouurez vn eſcrit contre celuy qui vous entretient vn caroſſe, & vn chariot à la campagne; qui vous traicte bien par tout, & qui vous a faict diſpenſer de l'obeiſſance que vous deuez à vos Superieurs. Vous ne taſchez que de reſpondre promptement; pour teſmoigner voſtre zele non ſagement, pour faire paroiſtre voſtre bon iugement, ny veritablement pour monſtrer que vous auez bonne conſcience. Vous dictes, *que les guerres ſont les ſeules cauſes de l'affliction du peuple.* Donc celuy-là eſt à bon droict en execration, qui les a recherchées & entretenuës; qui par ſes quereles particulieres a irrité les eſtrangers, a voulu accabler les alliez, & perdre les enfans de la maiſon. Vous dictes, *qu'il a eſté bon meſnager, en eſpargnant au Roy l'entretien des garniſons dans les places inutiles, qu'il a faict raſer.* Parmy celles là nous remarquons la citadele de Xaintes, qui luy

Pag. 66.

Pag. 67.

luy nuiſoit; & nous n'en voyons point des ſiennes, ny de celles de ſes amis; encore que Saumur, Chinon, & Angers ſoyent au milieu du Royaume, & des nids de petits tyranneaux. La conſtruction de la citadele du Haure, qui ne ſert ny pour la mer, ny pour l'emboucheure de la riuiere de Seine, a plus conſumé de deniers, que les mortes payes de quelques petits chaſteaux, deſmolis par vengeance & enuie, ne pouuoient couſter de deux cens ans: l'entretien des garniſons, & la garde des threſors de Mr le Cardinal, ſont plus à charge à l'Eſtat, que tous les gens de guerre qui peuuent ſeruir à ſa conſeruation. Voila ſes beaux meſnages que chacun ſçait, void, & ſent.

Pag. 69. 70. 71. Vous ne pouuez quitter les loüanges de voſtre bon Seigneur & ami, vous y rentrez auſſi toſt: *vous l'exaltez de ſa candeur & ſincerité*: vous ne pouuiez pas mieux rẽcontrer entre toutes ſes vertus; vous en auez choiſi deux bien recognuës; & auez trouué le moyen de faire eſtimer faux prophete le Pape, qui auoit predict, que Mr le Cardinal ſeroit vn grand fourbe. Vous dementez la croyance vniuerſelle; & ne faictes pas plaiſir à celuy,

celuy, qui ayme mieux passer pour vn finet & deslié, que pour vn homme simple, & peu dissimulé.

Vous taschez de monstrer, *que sans mauuais dessein, ny imprudence*, on a publié ceste belle genealogie, qui faict descendre Armand le Maigre de Louys le Gros. Vous dictes, *qu'il y a des maisons plus riches, & plus pauures dans le Royaume, qui se peuuent vanter d'auoir le mesme aduantage.* Nous demeurons d'accord, que des plus pauures l'ont; mais des plus riches, non. Ainsi vous ne pouuez iamais dire verité qu'à demi: mais au lieu de plus riches, vous auez voulu dire de plus nobles. Nous auons raison de blasmer de vanité celuy, qui en son credit, & parmi les soupçons qu'il donne, a tant faict crier dans Paris cette genealogie, que les sains & les malades en ont esté importunez & tourmentez, & qui a ietté les curieux dans la recherche des tiltres de la maison du Plessis: ce qui n'a pas esté fort aduantageux, parce qu'on a trouué vne plume qui a arresté celle de beaucoup de flatteurs, & entre autres la vostre. Pag. 72.

Pag.73. Vous dictes, *qu'il faudroit accuſer ce fidele Miniſtre d'auoir employé ſa puiſſance, pour faire venir les eſtrangers en France.* A la verité, ſa puiſſance n'a pas faict ce mal : mais ſon imprudence, ſa vengeance, ſa vanité, & ſes quereles particulieres.

Il n'a pas rendu aux ennemis les places conſignées à ſa foy (ce ſont vos termes;) il ne le fera pas tant qu'il ſera en credit : mais il eſt fort dangereux qu'il ne prenne ce chemin, lors que la iuſtice du Maiſtre voudra regler le trop grand pouuoir de ſon ſeruiteur; il ſera ingrat enuers luy, comme il a eſté enuers ſa Maiſtreſſe; qui faict vn pot, faict vne pinte.

Ceux qui acquierent, ne vendent pas. Il faut auoir adiouſté aux Gouuernemens qu'on poſſede ceux qu'on tient en marché, & receuoir quelque deſplaiſir. On verra apres cela, ſi le deſir de ſe conſeruer à quel pris que ce ſoit, l'ingratitude, la vengeance, & la peur ſeront auſſi fideles; comme la proſperité, l'authorité, l'ambition, & le deſſein de poſſeder toutes choſes, font ſemblant de l'eſtre, iuſques à ce que tout le Royaume qu'on

qu'on acquiert piece à piece, trouue vn marchant qui l'achepte en gros, ou qui le partage auec celuy, qui n'eſt pas capable de le garder tout entier.

Vous comparez à l'innocence de IESVS-CHRIST *celle de Mr le Cardinal, & nous aux Iuifs, qui l'accuſoient de ſe vouloir faire Roy.* Pag. 75. Si le Sauueur du monde, qui n'auoit point de retraicte, euſt eſté Gouuerneur de trente places dans la Paleſtine, ou dans l'Aſie; qu'il euſt entretenu pour leur garde dix mille hommes de pied, & pour la ſienne plus de caualerie & de ſuite que le Roy; s'il euſt eu trois cens mille eſcus de rente, ou d'appointement, ſans le tour du baſton; & dans ſes threſors cachez vingt millions de liures, ſans les bagues & meubles precieux; & ſi au lieu de faire des miracles bienfaiſans, de reſuſciter les morts, faire marcher droict les boiteux, & voir les aueugles, il euſt faict mourir les viuans, faict eſtropier les adroicts, & empriſonner les libres, ſur tout la Mere de Ceſar: les Iuifs euſſent eu ſubiect d'en donner vne grande deffiance à l'Empereur; iamais Pilate ne ſe fuſt laué les mains deuant que

de le condamner à mort, & nous ne croirions pas qu'il euſt eſté le vray Meſſie.

Selon voſtre aduis, *les meſmes choſes qu'on eſcrit contre Mr le Cardinal, ont eſté dictes contre la maiſon de Guiſe, Mr d'Eſpernon, & le Mareſchal d'Ancre.* Il n'eſt pas queſtion de rapporter ce qui a eſté dict, mais d'examiner les raiſons ſur leſquelles on appuye les diſcours. Les faux teſmoings parlent comme les veritables. Il ne faut pas dire, qu'il n'y a point de crimes, parce qu'il y a eu des calomnies. Il n'y a rien qui reſſemble plus à vne femme ſage, qu'vne deſbauchée; ny à vn enfant legitime, qu'vn baſtard. Nous n'examinons pas ce qui a eſté dict au temps paſſé, mais ce qui ſe faict à preſent. Comme il eſt ſans exemple, vous vous tourmentez en vain dans la recherche de ceux de la Ligue. Tout ce que vous en pourriez tirer, quand on demeureroit d'accord de leur verité, eſt, que vous n'auez pas eſté les premiers accuſez: mais nous ſouſtenons, que vous eſtes les premiers conuaincus.

Pag. 76. Il ſemble que vous ne recognoiſſiez, *qu'vne beſte en l'Apocalypſe:* encore qu'il y en aye, qui

Apoc. 12.

vous

vous repreſentent ; & d'autres, celuy que vous ſouſtenez. Vous pouuez eſtre comparé à *vne ſauterelle du puis de l'abiſme*, & luy *au dragon roux, ou rouge, qui veut deuorer la femme, & ſon enfant*: mais Dieu donne des ailes à la Mere qui s'enfuit, de peur d'eſtre noyée dans les eaux, qui ſortent de la gueule du dragon, & la terre l'ayde. Nous eſperons que le Ciel nous donnera ce bon ſecours, & qu'elle s'ouurira de ſept pieds, pour engloutir le monſtre qui nous pourſuit. Apoc. 9. Apoc. 12.

Les vers de Ronſard que vous employez, ſont plus propres pour deſcrire vos defenſes, que nos plainctes. Nous n'auons rien mis dans nos lettres, qui ſoit tiré des Autheurs ſacrez & profanes, anciens & modernes, & ſur tout de l'Eſcriture ſaincte, que vous deſchirez ſans reſpect; pour en faire vn cento, ou manteau de cent couleurs, & d'autant d'eſtoffes, auec tous vos ramas d'allegations fauſſes, & hors de propos : là où noſtre verité, toute ſimple & naifue, ne s'eſtoit point ſeruie de tous ces recueils pedanteſques & puerils: elle n'auoit rien cité que les hiſtoires, que vous auez faict depuis quelques années : elle auoit Pag. 80.

creu, que ſon innocence eſtoit aſſez belle ſans atours, & ſans fard, & voſtre malice aſſez noire ſans encre, & ſans charbon.

Vous alleguez, la puiſſance abſoluë du Roy: à cela nous n'auons rien à dire, ſi la volonté ſert de raiſon: mais nous ſçauons bien, que vous ne ſerez pas aduoüez par LOVYS LE IVSTE, qui porte auec le Sceptre la main de Iuſtice; à laquelle nous nous adreſſons. Ne luy faictes pas ce tort, & à nous, de la luy arracher: nous aymons mieux qu'elle nous chaſtie, ſi nous ſommes calomniateurs, que ſi elle eſtoit perduë pour l'appuy des innocens. Vous teſmoignez bien que vous la craignez, lors que vous la voulez rompre; & ſouſtenez, que tout ce qu'on veut eſt equitable, parce qu'on le peut: ce pendant vous ſeriez bien marri, qu'on vous fiſt foüetter par cette regle; & diriez
Pag. 81. bien toſt, que c'eſt vne tyrannie. Icy *vous dictes que nous ſommes les fabuleuſes harpies*; & nous aſſeurons que vous eſtes les veritables.

Pag. 83. Vous portez parole de la part de Mr le Cardinal; & dictes, que vous eſtes fondé en bon pouuoir & procuration, pour aſſeurer, *qu'il eſt preſt*

de

de remettre à ſa Maieſté tout ce qu'elle luy a confié de places, & de charges. A cela ie ne voids qu'vn danger; c'eſt que les gens de voſtre condition ſont de fort mauuaiſes cautions, & ſont grandement ſubiects à deſ-aueu. C'eſt aſſez que vous nous ayez teſmoigné par ce diſcours, que vous eſtes dans la parfaicte confiance; & par conſequent, non ſeulement ſuſpect en la defenſe que vous entreprenez, mais deſcouuert: non pas tant par voſtre mauuais ſtile, & paſſages mal employez de la ſaincte Eſcriture, que par la familiarité que vous confeſſez. A la verité, puis que vous le voyez en cette bonne diſpoſition & belle humeur, vous qui eſtes Theologien, & fort ſçauant dans le liure de Dieu, luy deuriez propoſer l'exemple de Ionas, qui diſt aux matelots: *Si ie ſuis cauſe de la tempeſte, iettez moy dans la mer.* Ou ſi vous en voulez vn plus doux, celuy de Iacob, lequel apres Ion. 1. Gen. 31. s'eſtre enrichy dans la maiſon de ſon beaupere, & voyant que les freres de ſes femmes commençoient à murmurer contre luy, il leur diſt, qu'il eſtoit plus à propos qu'il ſe retiraſt, que de fourniir vn ſubiect d'enuie & de diſcorde. Sainct

Am-

D. Ambroſ. l. 2. c. 5. de Iacob & vita beata: Melius eſt ſine lite abire, quàm reſidere cum iurgio.

Ambroiſe dict, *que l'homme de bien doit faire retraicte, lors qu'il void que la deſ-vnion entre les proches arriue pour ſon ſubiect.* Et vous ſçauez bien que nos Caſuiſtes enſeignent, que pour deliurer vne ville d'vn ſiege, l'innocent qui ſera demandé par les ennemis, ſe doit liurer ſoy meſme, pour garantir vn grand nombre de peuple de la mort, & de la ruine. Ceux de Calais le firent ainſi. Le Fils de Dieu s'eſt volontairement expoſé à la mort de la Croix pour le ſalut du monde. Vous auriez plus de merite de faire ces exhortations à celuy que vous voulez cautionner, qu'à compoſer des liures, qui vous deſcrient, & luy auſſi.

Vous auez creu, que vous pourriez eſtre caution ſuffiſante de M^r le Cardinal, depuis que vous eſtes deuenu Miniſtre ſecret, comme il eſt Miniſtre public: & que vous auez eu quatre Secretaires de voſtre robe, auſquels vous auez diſtribué par departemens tout ce qui vous eſt renuoyé. Le premier, à Rome & l'Italie, ſur tout Mantoüe; le ſecond, à la France; le troiſieſme, à l'Eſpagne, & les Princes Catholiques; & le quatrieſme, à les deſpeſches pour l'aduancement des Proteſtan

d'Al

d'Allemagne, des Hollandois, & de ceux de la Religion pretenduë reformée de France ; tout ce qui regarde le progres de ces gens là eſtant à voſtre diſpoſition, ne s'ordonnant rien pour leur aduantage que par voſtre rapport. Il n'y a point de lettres, memoires, ny d'inſtructions, pour ce qui regarde leurs affaires, qui ne ſoyent expediées par vos ordres, que le Secretaire d'Eſtat, qui vous eſt affidé, reçoit, & met la ſignature du Roy, & la ſienne, là où l'on iuge que la voſtre n'eſt pas ſuffiſante. Quel monſtre eſt ce cy? que des perſonnes qui ont baillé vn ſi rude coup de pied au monde, que les pieds leur en ſeignent bien ſouuent, ſe fourrent ſi auant dans le monde, qu'ils ayent dreſſé vn Royaume dans vn Conuent ? qu'on diſpoſe de la vie, de la liberté, & des biens des hommes, en vne Maiſon de ſimplicité, & pauureté ? qu'on donne les premiers mouuemens aux armes de France, d'Italie, d'Allemagne, & des Pays bas, dans le logis de la paix ; & que dans vn port, où tant de gens de bien ſe ſont retirez pour fuir les tempeſtes, on ſouſleue tous les orages de la terre & de la mer ? Vn nommé Buſulaire de

L'an 1360. l'Ordre des Hermites de S. Auguſtin, fut enfermé dans vne cage de fer à Verſel, par le commandement du General de l'Ordre; pour auoir voulu ſouſtraire la ville de Pauie de l'obeiſſance du Marquis de Montferrat, & la faire tomber entre les mains des Viſconti. La ſentence du ſainct perſonnage qui condamna ſon Religieux à vne ſi rude penitence, ne portoit autre choſe, que ces
2. Tim. 2 belles paroles de S. Paul: *Perſonne ne combat ſous l'enſeigne de* IESVS-CHRIST, *qui s'embroüille dans les affaires du ſiecle*. Il n'eſt pas de merueille, ſi ayant intention de faire ce que vous faictes, vous l'auez commencé par la diſpence d'obeir à voſtre General, qui ſouſpire tous les iours auec vn grand nombre de gens de bien, qui ſont dans voſtre Religion, de voir l'abomination de deſolation plantée dans les lieux ſaincts. Nous proteſtons, que ce diſcours ne veut point combattre les raiſons d'Eſtat, que ſa Maieſté peut auoir pour le ſecours de ſes alliez: mais nous ſouſtiendrons iuſques à la mort, que les moyens qu'on prend, ne doiuent point paſſer par les mains & par les plumes des Religieux, qui ſe diſent des

plus

plus reformez, & qui ont beaucoup de Confreres, qui le ſont par effect. L'honneur que nous leur portons, nous faict apprehender, que ce grand corps fort vtile à l'Egliſe de Dieu, ne perde par les crimes d'vn homme, & de quatre ou cinq qu'il a desbauchez, vne partie de la bonne reputation qu'il auoit acquis: mais les fautes ſont perſonnelles.

Apres vous eſtre preſenté pour eſtre caution d'vn riche Cardinal, encore que vous ne ſoyez qu'vn pauure Moyne, vous faictes paroiſtre que voſtre zele, ou peut eſtre quelque bon vin vous a tellement eſchauffé, que vous chocquez teſte baiſſée la cognoiſſance publique, en eſcriuant des choſes contre la voſtre: il ne faut que repeter voſtre diſcours pour le refuter; pour vous rendre plus digne de compaſſion, que de cholere, & declarer indigne d'indignation. Vous dictes, *que Mr le Cardinal n'a autre choſe que la charge de la mer, à moindres conditions que les Admiraux du temps paſſé; & qu'il la poſede auec tiltre onereux, ſans gages, & auec moins de places que n'auoit l'Admiral de Joyeuſe.* Vous mettez dans voſtre liure Pag. 84. 85. 86. &c.

pour le rendre plus espais, & faire plaisir au libraire, les lettres de prouision que le Roy Henry III. donna à Mr de Ioyeuse, par lesquelles il paroist, que les Gouuernemens du Haure & de Diepe furent ioincts à l'Admirauté. Par vostre foy, croyez vous, ie ne dicts pas auoir trouué des raisons & des exemples pour conuaincre les sages & les sçauans; mais des amusemens pour les fols, & pour les petits enfans? Ie crois que vous seriez plus propre à faire des ioüets pour les vendre aux portes des Eglises le iour de la feste de Paroisse, que pour dresser des Apologies. Vous dictes, que celuy, qui sans estat signé du Roy, & sans rendre compte, employe à la marine le tiers du reuenu de la France, & qui a faict son Perou de l'Admirauté, engage pour la faire valoir les biens de la succession de son pere; & qu'il a moins de places que n'auoit Mr de Ioyeuse, qui estoit Gouuerneur du petit chasteau de Diepe, & de la chetiue tour du Haure, qui ne valoient pas ensemble la moitié d'vn bastion de la citadele, qui a plus cousté (sans pouuoir iamais seruir qu'à la retraicte d'vn criminel de leze Maiesté,

& à

& à la garde de ſes threſors) que toute la maiſon de Ioyeuſe n'a receu de bienfaicts du Roy Henry III. Mais que ſera ce, lors qu'on adiouſtera à cette place toutes celles que vous auez dans les coſtes & emboucheures des riuieres de Normandie, Bretagne, Pays d'Aunix, Xaintonge, & Guiene? ſi on vous faict vn denombrement des villes, citadeles, forts, ports, iſles & rades que vous auez fortifié? Outre le Gouuernement & Lieutenance pour le Roy en Bretagne, qui eſt la Prouince la plus forte en haures & gens de marine, vous auez ſur la mer Oceane le Haure, Breſt, Morbien, Marans, la Rochelle, Broüage, les Iſles de Rhé, d'Oleron, de la Tramblade, d'Alleuert, du Croiſil: ſans parler de Blaye, qui eſt à voſtre deuotion, de Blauet, & de Nantes que vous marchandez, vous gardez toutes les emboucheures des riuieres, auez ſur les deux plus grandes le Pont de l'Arche, & Saumur; ſur la terre ferme Angers, Verdun, Pontoiſe, Dijon, S^t Iehan de Laune, Bellegarde, & pluſieurs autres que noſtre memoire ne nous peut fournir: vous en tenez plus que nous n'en pouuons retenir. Et

dans la diſpoſition abſoluë de la France, vous auez particulierement celle de la Bretagne, de la Picardie, de la Champagne, & auez eu iuſques à preſent celle de la Bourgoigne. Nous y pouuons adiouſter le Languedoc, que vous auez faict gouuerner, il y a vn an paſſé, par vn Maiſtre des requeſtes, à l'auarice & furie duquel vous auez abandonné cette grande Prouince; & auez voulu perdre Mr de Montmorency, pour la faire tomber entre les mains du Marquis de Brezé.

Vous croyez, que Mr le Cardinal tient tout ſeul le regiſtre de ſes places, pour faire bien payer ſes garniſons, & pour ſoulager ſa memoire, qui ne ſe ſouuiendroit pas de ce grand nombre. Et vous vous eſtes imaginez; parce que vous voyez les mains engourdies, & les langues attachées, que les eſprits ſont endormis, & les yeux fermez; pour ne cognoiſtre, & ne voir pas, ce qui ne peut eſtre ny ignoré, ny caché.

Vous deuriez auoir quelque honte de publier, *que le Roy Henry III. entretenoit dans chacune des deux places qu'il ioignoit à l'Admirauté vne compagnie de gens de pied:* c'eſt à dire, cinquante, ou ſoixan-

ſoixante hommes ; là où dans le Haure il y en a à preſent deux mille de garde, dans Broüage douze cens, dans Breſt cinq cens, & ainſi à proportion dans les autres places : de ſorte que le Roy ſoldoye à Mr le Cardinal vne grande armée, qui couſte plus que celles qui ſont en campagne mal payées: tous les plus clairs deniers eſtans employez à l'entretien de trente garniſons, il ne ſe faut pas eſtonner ſi la terre eſt pauure, puis que la mer engloutit tout.

En ſuite de ce beau & iudicieux diſcours, vous faictes deux comparaiſons fort odieuſes auec la maiſon de Mr le Cardinal de Richelieu : La premiere de celle de Montmorency, la ſeconde de celle de Guiſe ; & dictes aſſez clairement, *que ces deux familles ont rendu moins de ſeruices, & ont receu plus de recompenſes.* Que diroient ces Claudes, Charles, & Henry de Guiſe, ces deux Annes & François de Montmorency, s'ils viuoient ? ne feroient ils pas à l'exemple de noſtre Seigneur vn foüet de corde, pour chaſſer ces vendeurs, & ces achepteurs hors du temple, dans lequel ils n'ont pas manié ſi ſouuent la croſſe, & porté la chappe, Pag. 90. 91.

pe, qu'eux ont à la campagne mis la main à l'eſpée, & endoſſé le harnois, & qui ont plus faict de combats, gaigné de batailles, & forcé des villes, que ces modernes frippons n'ont trafiqué des places, & deſrobé des millions ? Apres cela ils preferent non ſeulement leurs exploicts inuiſibles, mais leurs maiſons incognuës à celles d'vn grand Prince, & du premier Seigneur de France; & taſchent de nous perſuader, que le Commandeur de la Porte, le Marquis de Brezé, qui fut deſarmé en vn combat particulier deuant la Rochelle; la Milleraye, & le Pont de Corlet ſont plus vaillans, que n'eſtoient les freres de la maiſon de Guiſe, ou les quatre enfans de ce grand Conneſtable; entre leſquels il combatit, & fut tué à la bataille ſainct Denis. Mais vous dictes, que voſtre Generaliſſime *n'a point eſté priſonnier de guerre, comme celuy là qui fut pris à la iournée de S. Quentin.* C'eſt qu'il ne s'eſt iamais trouué dans ces occaſions. *Mais il n'a pas eſté rachepté par la reſtitution de tout le Piedmont; au contraire ceſtui-cy en a conqueſté vne bonne partie.* Par tout vous eſtes ou trompé, ou trompeur : le Piedmont ne fut pas

reſtitué

reſtitué par cette conſideration, mais par celle du mariage; encore retint on cinq des principales places, entre autres Pignerol, qui eſt le prix immortel, & ſans peril de vos conqueſtes, qui ont à voſtre aduis obſcurci toutes celles des ſiecles paſſez; & ont faict voir, ſans coup frapper, que non ſeulement les Guiſards, & les Montmorency n'ont eſté que des argolets, mais qu'Alexandre, Scipion, & Ceſar n'ont eſté que des petits pions, & des nouices d'armes.

Apres la comparaiſon des exploits, *vous venez à celle des alliances, des biens, & des Gouuernemens*; & ne vous ſouuenez pas, qu'outre les extractions qui ſont bien differentes, nonobſtant la coſte de Louys le Gros, ces maiſons ont eſté faictes dans pluſieurs ſiecles, que les biens y ſont entrez par des grands mariages, & que les charges ont eſté acquiſes à coup d'eſpée, non par l'argent; & ont eſté acheptées auec le ſang de ceux qui les ont poſſedées, non auec celuy du pauure peuple. En fin ces gens là ont plus veu de canons pointez, des picques & des lances baiſſées, & d'eſpées tirées contre eux, que Mr le Cardinal, qui ſe faict

ſeigner toutes les ſemaines, & bailler des clyſteres tous les iours, n'a veu de lancetes de Chirurgien, & de ſiringues d'Apoticaire. Et apres tout cela vous trouuerez, que vous vous eſtes abuſé en voſtre calcul, & que ces deux maiſons enſemble n'ont pas eu tant de Gouuernemens que Mr le Cardinal en a tout ſeul: outre cela il faut conſiderer, que vous comparez toutes les branches des Guiſards à vne perſonne, qui a plus de benefices & de charges que tous ceux là; ſans mettre en ligne de conte les offices de Garde des Seaux, de Surintendant des Finances, de Grand Maiſtre de l'Artillerie, & de Secretaire d'Eſtat, que Mr le Cardinal faict exercer par commiſſion par ſes creatures & eſclaues, ayant vni à ſa perſonne les charges de Conneſtable & d'Admiral.

Vous oſterez auſſi du roole des Gouuernemens, que vous trouuez dans la maiſon de Guiſe, la Picardie, la Bourgoigne, & la Guyene, & tantoſt l'Auuergne; ces deux là comme deſia confiſquez; le troiſieſme comme n'eſtant tenu que par vn allié, & le quatrieſme comme marchandé par Mr Deffiat. Il ne ſe peut faire, que cette

te maiſon eſtant grande en ſon origine, & eſtablie il y a ſix vingt ans en France, n'aye faict pluſieurs alliances, dans leſquelles on trouuera des charges, & des biens. Vous auez mauuaiſe grace de leur en faire reproche, & vous eſtes trop entreprenant de les vouloir rauir. Vous auriez deſia emporté la Prouence, ſi on ne vous euſt reſiſté; & tous les Gouuernemens de Mrs de Guiſe ſeroient reduits à celuy de leurs maiſons, ſi vous ne les logez dans celle du Roy, apres que vous les aurez deſpoüillez.

A vous ouy parler, le Cardinal d'Amboiſe, par les conſeils & generoſité duquel quaſi toute l'Italie a eſté aſſubiectie aux François, n'a eſté qu'vn Grimelin; parce qu'il ne fut iamais Generaliſſime, & n'a point eſté peint armé auec vn baſton de commandement, donnant ordre aux attaques de Pignerol, qui n'ont point eſté faictes; & au paſſage de la Doüaire, qui vous fut abandonné ſans coup frapper. Tout ce en quoy nous pouuons comparer ces deux grands Cardinaux, eſt, en l'ambition d'eſtre Papes, & en la volonté de monter ſur le thrône de ſainct Pierre, en fai- Pag. 92.

sant marche-pied de vingt ou trente mille corps morts, qui eussent faict vne riuiere de sang, pour effacer le peché originel de nostre nation. Mr le Cardinal de Richelieu vouloit acquerir sur elle cette obligation, & nous combler de cette benediction ; mais ses Astrologues le tromperent en deux choses, en la facilité de la conqueste de l'Italie, qu'il pretendoit d'auoir subiuguée dans le mois d'Octobre, & en la mort du Pape, qu'on luy auoit asseuré deuoir arriuer en ce temps là, auquel par la grace de Dieu sa Saincteté se porta bien ; & le conquerant, qui n'auoit pris qu'vne place par hazard, se trouua bien estonné à Lyon, & fort empressé, dans la maladie qu'il auoit faict gaigner au Roy, d'enuoyer en Auignon ses bagues, sa vaisselle d'argent, & ce qu'il auoit profité en la guerre d'Italie ; parce qu'il estoit trop esloigné du Haure de Grace, & encore plus de la Papauté, qu'il deuoit plustost trouuer dans le chasteau de Pierre Ansise, que dans le palais de sainct Pierre de Rome.

Pag. 93. Mr des Montagnes, qui cherche des exemples par tout Pays, & en tout temps, passé & presen,

va

va en Angleterre, en Eſpagne, & en Allemagne, pour compter auec ſes doigts tous les bienfaicts, *que le Duc de Buckingam, le Comte d'Oliuares, & le Prince de Kemberg ont receu de leurs Maiſtres, ſans auoir rendu* (comme il dict) *la centieſme partie des ſeruices que le Roy a receu de Mr le Cardinal:* ce qui eſt vne eſpece de reproche faict à ſa Maieſté, & enſemble vn eſguillon pour la pouſſer à faire plus de bien qu'elle n'a faict à ce pauure homme, qui n'a point eu le ſoing de faire ſes affaires, n'ayant iamais penſé qu'à celles de ſon Maiſtre; au ſeruice duquel il a mangé tout le bien de ſa maiſon, & celuy qu'il a emprunté de ſes amis. A la verité, c'eſt vne grande honte au Roy, de s'eſtre laiſſé ſurmonter par l'Empereur, & les deux Roys ſes Beaufreres; & de n'auoir rien faict encore pour celuy, qui ne ſçauroit plus clairement teſmoigner ſon ingratitude, qu'en faiſant publier, qu'il eſt plus mal traicté que les fauoris des autres Princes; ayant eſté plus ſage, plus genereux, & plus vtile qu'eux.

GRAND ROY, cet homme, qui tient la moitié de voſtre Royaume, la moitié de vos Finãces,

la moitié des grands benefices de France, ne peut eſtre plus ingrat, qu'en voulãt perſuader que vous l'eſtes, iuſques à ce que vous luy ayez abandonné le reſte, auec le tiltre de Souuerain, & le pouuoir de guarir des eſcroüeles, ſi la terre le donnoit, & ſi l'vſurpation l'acqueroit. C'eſt le propre de l'ambition d'eſtre meſcognoiſſante: elle ne conſidere pas d'où elle vient, mais où elle va; & n'eſtime rien ce qu'elle poſſede, au prix de ce qu'elle deſire d'auoir, & croit auoir merité. C'eſt ce qui a faict
Pag. 101. dire à noſtre Eſcriuain, *que ſi le Roy n'auoit donné des grands biens à Mr le Cardinal, il auroit faict tort à ſa reputation:* pour monſtrer qu'il a receu les bienfaicts pluſtoſt de la iuſtice, que de la liberalité; & qu'il les doit à ſoy meſmes, non à la bonté de ſon Maiſtre; qui ſeroit tout à faict ingrat, s'il en auoit vſé autrement, & l'eſt encore à demy de n'auoir pas reſigné ſon Royaume, comme vn benefice à celuy qui l'a merité tout entier.

Pag. 103. En ſuite de ce beau diſcours, pour monſtrer l'ingratitude du Roy, & la pauureté de Mr le Cardinal, on nous dict (comme on feroit à des Mores) que *nous voyons vn enfant de quatre ans, qui*

qui posſede par bonheur trois fois plus de benefices, que les ſeruices de Mr le Cardinal n'en ont acquis. Sans doute on s'imagine, que tous ceux qui liront ces diſcours ſeront des beſtes, que perſonne ne conſiderera, que ce Prince qu'on nomme enfant, a receüilly par les bienfaicts du Roy, & aduantages que ſa naiſſance luy donne, les benefices de deux oncles Cardinaux; excepté trois ou quatre pieces, entre autres vne des principales, qui eſt l'Abbaye de Clugny : que Mr le Cardinal par le moyen de quelques petits eſchanges a tiré de Regle, pour la remettre en commande, & faire qu'vn corps noir euſt vn General rouge, en meſme temps qu'on a veu vn Preſtre armé à la teſte de trente mille hommes. Pardonnez moy, ſi ie vous dicts, que vous eſtes malin, lors que vous vſez de ce mot *d'enfant.* Si c'eſt pour monſtrer l'abus, vous blaſmez non ſeulement le Roy, mais encore ſa Saincteté. Si vous voulez par là faire cognoiſtre le peu de merite de celuy, que vous faictes poſſeſſeur de tant de grands benefices, vous deuriez iuger, qu'on a mis en conſideration celuy de ſes Predeceſſeurs, qui ont plus faict pour la Religion

Catho-

Catholique que vous, qui vous vantez de la prise de la Rochelle, comme si le Roy auec toutes ses forces eust esté endormi durant tout le siege; qui estes blasmé par les bons Catholiques d'auoir (estant Prestre, & assisté d'vn Moyne) beaucoup contribué, pour faire tomber entre les mains des Holandois, non seulement Bolduc & Vezel, auec trois cens Paroisses voisines de ces deux places, mais d'auoir faict conquerir aux Protestans d'Allemagne trois ou quatre Prouinces, & plus de cent villes. Outre cela, vous auez tort de dire par ces mots *nos iours voyent*, qu'vn Prince de dix neuf ou vingt ans n'en aye que quatre.

C'est vn Prelat tres-bien esleué, c'est desia vn bon Theologien; & qui rendra, si Dieu luy conserue la vie, des seruices plus fideles, & plus grands à l'Eglise, & à l'Estat, que ne sont les vostres; plus chantez par les fols, que recognus par les sages; & plus desguisez par les flatteurs, qu'auoüez par les veritables. Vous estes aussi vn moqueur, lors que vous dictes auec dessein de reproche au Roy, & auec esprit d'enuie contre ce Prince, qu'il a trois fois plus de benefices que Mr le Cardinal: nous

vous

vous monſtrerions, que celuy que vous nous deſcriuez comme vn pauure Preſtre, a beaucoup plus de reuenu en bien d'Egliſe, que Monſieur de Rheims; ſi vos Abbayes n'eſtoient en ſi grand nombre, que l'eſtat en deſtal de leurs rentes meriteroit vn eſcrit auſſi grand que voſtre libelle. Contentez vous de poſſeder les trois plus grandes ſources des Priorez de France, Clugny, Marmouſtier, & la Chazedieu; & que pour vous acquerir & corrompre beaucoup de perſonnes, vous auez plus de collations, que tous les Officiers du Royaume n'ont de beuuettes. Ne vous plaignez pas de voſtre petite fortune, mais apprehendez qu'elle ne ſoit trop grande. N'accuſez point le Roy de meſcognoiſſance, mais deffaictes vous de ce vice. Ne regardez pas ce que les autres ont de bien, mais iugez que vous en auez trop. Si vous croyez que vous n'aurez rien iuſques à ce que vous aurez tout; vous auez trouué le moyen de ne ioüir iamais de ce que vous poſſedez, & de le perdre bien toſt.

L'ambition ne regarde que ce qui va deuant elle: mais l'auarice tourne la teſte, pour voir ce

qui la ſuit ; & eſt autant enuieuſe des mediocres,
Pag. 104 que des grandes richeſſes. Vous regardez d'vn mauuais œil celles d'vn vieux Threſorier, qui a
Monſieur de Beaumarchais. trauaillé cinquante ans, & de deux Ioüalliers. Contentez vous, que voſtre bourſe s'eſt enflée de la recherche de celuy là, apres que vous auez faict chaſſer de la Cour, & empriſonner ſon gendre voſtre bienfacteur ; & que les deux
Roger & des Iardins. marchands ont plus gaigné aux preſens, que la Royne Mere du Roy vous a faicts, & par le moyen de ceux que vous auez tiré d'eux, qu'ils n'auoient faict dans le trafic de pluſieurs années : ne leur enuiez pas les profits qu'ils ont faict, ſi vous ne voulez qu'ils vous reprochent vos griuelées.

Pag. 105 Vous croyez que vous ſerez innocent au temps preſent, ſi vous pouuez faire paroiſtre, qu'au temps paſsé la Royne Mere du Roy a eſté coulpable : pour monſtrer que vous eſtes eſpargnant, vous paroiſſez ingrat : vous meſnagez mal voſtre reputation, pour faire voir, que vous auez bien meſnagé les Finances du Roy. Vous dictes, *que durant la Regence de la Royne on a veu*

les

les vrayes profusions, & qu'on a dissipé douze ou quinze millions de liures. Ceux qui firent ce reproche à la Royne Mere du Roy auoient eu la plus grande partie de l'argent, qui fut employé pour achepter leur fidelité, & la paix, & pour gaigner par cette perte le temps, auquel le Roy peust faire valoir son authorité. Cela acquist le repos au Royaume durant la minorité. On ne cria que lors, qu'il n'y eust plus rien pour faire taire. Apres que les raisons d'or eurent manqué, on voulut faire valoir les pretextes du fer; & les demons ne se mirent en campagne pour troubler le Royaume, & esmouuoir les tempestes, qu'apres qu'ils n'eurent plus des thresors à garder dans la Bastille.

Vous n'auez pas bien consideré ce que vous dictes *des promesses, qui furent trouuées dans les pochettes du feu Mareschal d'Ancre.* S'il en estoit chargé (ce qu'on ne croit pas) Mr le Cardinal, comme Secretaire d'Estat, par son moyen, & son confident, auoit signé les acquits & les comptans. Pour blasmer la memoire d'vn mort, il donne des memoires contre sa propre vie; & les

meſmes pieces qu'il produict pour faire le procez à ſon bienfacteur, ne ſeruent pas ſeulement pour le faire declarer ingrat, mais pour le conuaincre d'infidelité en ſa charge.

Pag. 105. & 106. Pour monſtrer que la Royne Mere du Roy n'a pas eſté ſi bonne meſnagere que vous, vous rapportez vne piece de la Remonſtrance, que le Parlement fit au Roy l'an 1615. par laquelle on aſſeuroit, *que dans quatre ans on auoit peu eſpargner vingt millions de liures.* Il eſt vray que cela ſe pouuoit faire, ſi les conſiderations que ie vous ay alleguées, n'euſſent faict ouurir la bourſe pour fermer la porte à la guerre; & ſi les raiſons de la prudence n'euſſent eſté plus fortes, que celles de l'Eſpargne. Les Romains gardoient les threſors publics dans le temple de Saturne; pour monſtrer, que le temps & les occaſions les deuoient employer. Il failloit durant le bas aage du Roy entretenir ceux qui pouuoient bien ſeruir, ou nuire dauantage; recompenſer liberalement les fideles, & retenir fortement les infideles; ce qui ne ſe pouuoit faire ſans frais. Si vous les trouuez extraordinaires de vingt millions, dans quatre

ans

ans de minorité du Roy ; on trouuera bien plus eſtrange, qu'on aye volé autant dans la guerre d'Italie en quatre mois, & le triple depuis que l'Argentier de Mr le Cardinal garde la bourſe. Lors qu'on permettra aux Iuges de faire Iuſtice, on prouuera ce qu'on aduance, & on fera voir par l'eſtimation de quatre baſtimens, & de leurs ameublemens, que ceux qui les ont faicts dreſſer & garnir, y ont conſumé plus de trente millions, qui ne ſont pas prouenus des rentes de leurs peres, outre ce qui a eſté recelé, & employé en acquiſitions : nous voulons croire, que leurs rentes & appointemens de leurs charges ſuffiſoient pour les deſpenſes exceſſiues de leurs maiſons. Vous adiouſtez l'Arreſt de l'an 1615. par lequel il eſt dict, *qu'on pourra repeter les dons immenſes faicts à gens de peu de merite.* Nous voudrions que ce reglement fuſt gardé : le Marquis de Brezé & la Milleraye n'auroient pas aſſez de bien pour faire reſtitution, de ce qu'ils ont receu ſans auoir rendu aucun ſeruice : vn infame bouffon, qui a faict encherir autrefois la cire d'Eſpagne, & vn grand nombre de valets qui ont preſté leurs noms in-

cognus, pour couurir des fripponneries, dans leſquelles ils ont eu quelque petite part, retourneroient à leurs premiers meſtiers, & les maiſtres d'hoſtels, les cuiſiniers, les patiſſiers, & les officiers des maiſons, qui ont faict feſtin à Mr le Cardinal, & à ſes Commis dans les principales charges, rendroient ce que la friandiſe de Mr Deffiat leur a donné à prendre dans les coffres du Roy, apres qu'ils luy ont rempli ſa panſe.

Vous eſtimez auſſi *l'ordonnance qui fut faicte contre le luxe des meubles, ſur tout de la vaiſſelle d'or & d'argent.* Où eſt elle en plus grand nombre, & plus precieuſe, que chez Mr le Cardinal? qui a vne chappelle de cent mille piſtoles, vne autre de vingt mille eſcus volée à la Royne d'Angleterre, vn buffet de deux cens mille liures, pour plus de cinquante mille eſcus d'autre argenterie, pour quatre ou cinq cens mille eſcus de bagues, & pour autant de meubles, acheptez par ambition & par phantaſie; entre leſquels il y a vn Cabinet d'Allemagne de quarante mille liures. Peut eſtre, que par cette regle du retranchement des meubles de grand pris, Mr le Cardinal a voulu

lu qu'on fiſt l'inuentaire de ceux de la Royne Mere, qui ſont à Luxembourg; encore qu'elle ne ſoit ny en effect, ny par declaration criminele. Mais c'eſt que ce grand amy de Iuſtice a creu qu'elle auoit violé les loix ſomptuaires; que luy, qui eſt par deſſus la loy, merite d'auoir la confiſcation : & ne ſe doit pas contenter de ce qu'on luy a donné, mais qu'il a droit de prendre tout ce qui ſe trouuera dans la ſource, en laquelle il a puiſé tout ce qu'il a de plus riche & de plus beau, afin que tout cela ſerue pour releuer la Maieſté de la Royne Gillete, qui s'eſt placée de plain ſaut dans le thrône du petit Luxembourg; où elle commande à baguette, au lieu d'executer ce qu'elle a voüé à Dieu : mais elle ne deſire pas d'eſtre Carmelite (c'eſt à dire l'eſpouſe de IESVS-CHRIST) ſi elle peut eſtre femme d'vn Prince du Sang; & ne veut point quitter le monde tant qu'il luy ſera fauorable, ny penſer à aller au Ciel, que la terre ne l'aye chaſſée: elle fera bien de minuter ſa retraicte de bonne heure; par ce que le Prince qu'elle recherche, eſt trop genereux pour la prendre en mariage,

mariage; & Dieu eſt aſſez miſericordieux, pour la receuoir en Religion.

Pag. 107. & 108. Noſtre hermite des Montagnes ſe releue, & ſe plante ſur la pointe d'vn rocher, pour nous faire vn ſermon contre la meſdiſance, apres auoir dict mille blaſphemes: & en voulant adiouſter des plus execrables contre la Mere, l'Eſpouſe, & le Frere d'vn grand Roy, toutes perſonnes ſacrées, apres nous auoir appellé meſchans, inſenſez, calomniateurs, pires que diables, il nous Matth. 5. dict, *qu'on merite d'eſtre ietté dans le feu, pour auoir dict à ſon frere, Tu es vn fol.* Qu'il face cette remonſtrance à ſon compagnon d'office, qui dans ſon diſcours touchant les libelles diffamatoires, donne le nom de *Pierre du Puy* à vn des plus releuez Magiſtrats du Royaume, auquel il faict preſent de la ſurintendance des petites maiſons, & luy remplit le cerueau d'atomes & de vif argent, encore qu'il ſoit des plus forts & mieux ſenſez qu'on puiſſe cognoiſtre. Apres auoir ainſi qualifié le premier Officier de Monſieur, il dict, *que le Secretaire de ſes commandemens a deſrobé autrefois vn million*; chacun ſçait que ſa reputation

putation aye eſté deſchargée par Arreſt du Parlement de Paris, qui n'a rien trouué de criminel dans ſa vie, recherchée par les pourſuites de ceux, qui auoient le plus grand credit, & les premieres charges de la Cour.

Nous auons cet aduantage ſur nos ennemis, qu'ils ſe condamnent les vns les autres, & eux meſmes au feu, *& à eſtre iettez dans la mer, auec vne meule de moulin penduë au col, pour auoir cauſé ſcandale:* qui ne peut eſtre plus grand, ny plus public, que d'auoir empriſonné, & voulu faire mourir la Mere de ſon Roy, ſa Maiſtreſſe, & ſa Bienfactrice, auoir taſché de la deshonnorer par declarations & eſcrits infames, & ſur tout par ce libelle qui faict horreur à la nature. *Mauuais ſeruiteur, nous vous iugeons par voſtre bouche:* laquelle n'ayant pas aſſez de vertu pour confeſſer ſon crime, eſt forcée par la verité de s'ordonner ſa peine. Luc. 19.

L'eſcriuain faict en paſſant vne apologie pour ſoy, & dict, *qu'il n'eſt pas vray, qu'il ſe ſoit ſerui des reuelations, pour acquerir plus de creance à ſes inuentions.* Ie prens à teſmoing Mr le grand Mai- Pag. 110.

ſtre, & tous les confreres de la Milice Chreſtienne, qui ne dura que ſix mois, ſi ce bon Pere ne l'auoit point fondée ſur vne reuelation, qu'il auoit eu à Rome (comme il diſoit) & qui eſt conuaincuë d'impoſture par la prompte extinction de cet Ordre de cheualerie, les œuures de Dieu eſtans de plus longue durée. On ſçait bien que dans vos diſcours ordinaires vous dictes, que Dieu par des lumieres interieures, vous faict cognoiſtre, non ſeulement les intentions des perſonnes, mais les euenemens des affaires; & que vous auez ſouuent aſſeuré, apres auoir bien repeu, que Mr le Cardinal n'agiſſoit que par inſpirations du Ciel. Ce beau courtiſan deſintereſſé, & teſte de ſouri, qui s'eſt meſlé de ronger la lettre de la Royne Mere du Roy, pour s'intereſſer dans vne Eueſché, deſpoüiller ſon bon amy, & le nepueu du Protecteur de ſon Ordre, vous deuoit aduertir, qu'en Turquie (que vous auez voulu conqueſter auec cent Cheualiers, & ſept vaiſſeaux, & où il a apris l'Arabe, qu'il ſçait mieux que le François) on tient que les fols ſont Prophetes, & il y paſſoit pour tel: mais en France on dict naiue-

naiuement, que ceux qui ſe diſent Prophetes, ſont fols. Il eſt bien vray, que ſur le point de l'empriſonnement de la Royne Mere du Roy, on produiſit ces deux autheurs modernes, qui eſtoient comme ces faux Prophetes de la Paleſtine entouſiaſmez, & armez de cornes de fer, pour ſeduire les Roys de Iuda, & d'Iſrael. Le plus pieux de toute la terre, qui ne pouuoit conſentir à ce mal, ſans auoir ouy le pro & le contra, fut perſuadé par ces deux hommes, qui firent vne Theologie à leur mode, ſemblable à celle de Petit, qui voulut prouuer, que le meurtre du Duc d'Orleans auoit eſté faict en conſcience. 2. Reg. 22.

Sans faute vous eſtiez dans ces tranſpors furieux, lors que vous auez *veu des Sybilles*, que vous auez rangé leurs feüilles de laurier, & y auez trouué ce qui n'y fut iamais eſcrit. Pour commencer de donner creance à vos blaſphemes, vous iettez pour fondement, *qu'il n'y a que les Italiens, qui ſoyent curieux de s'enquerir par voyes defenduës, des choſes qui doiuent arriuer.* Vous pouuiez vous abſtenir de blaſmer cette nation, de laquelle on tire les Souuerains Paſteurs de

l'Egliſe, & de laquelle le Roy eſt ſorti de par ſa Mere. Mais puis que vous la traictez ſi mal, & luy donnez le coup de mort dans le cœur, il ne ſe faut pas eſtonner ſi vous deſchirez ſon Pays. Elle, ſes enfans, ſes parens, ſes alliez, & ſes ſeruiteurs doiuent demander iuſtice, & reparation au Roy, de l'iniure que vous faictes à ſa naiſſance, à ſon mariage, & à ſon ſang, trois choſes ſacrées; lors que par vos enigmes, que la Declaration faicte au Parlement, & vos diſcours publics & particuliers ont aſſez interpretez, vous taſchez de rendre abominables deuant Dieu, & deuant les hommes, la Mere, l'Eſpouſe, & le Frere. Vous voulez fermer pour iamais le chemin au retour de la premiere perſonne: vous ouurez celuy du diuorce pour la ſeconde, & ne laiſſez à la troiſieſme, menacée de l'excluſion de Charles de Lorraine, que celuy du feu, du fer, & du deſeſpoir: & tout cela fondé ſur vne lettre que voſtre malice a fauſſement fabriquée. Si l'imprudence extreme l'auoit tirée de la fragilité d'vne femme, l'apprehenſion du ſcandale vous deuoit faire eſtouffer ce monſtre en ſa naiſſance, au lieu de le preſenter

ſenter au Roy, & le rendre le plus afreux que vous auez peu; pour luy donner des terreurs paniques. Celles qui firent perdre l'eſprit à Charles VI. eſtoient moindres. Nous loüons Dieu, qui a fortifié celuy du Roy, & a faict paroiſtre ſon cerueau d'vne ſi bonne trampe, que tous les phantoſmes que vous forgez ne ſont pas capables de l'eſtonner. Cela nous faict croire auſſi, qu'il les recognoiſt pour ombres & lutins d'enfer; & croit qu'il ne ſe peut faire que le cœur d'vne tres-bonne Mere, la penſée d'vne Eſpouſe treſfidele, & les deſſeins d'vn Frere tres-bien né les ayent produicts. Mais vous en auez engendré de ſi horribles contre toutes les loix de la nature, qu'on ne trouuera point eſtrange que vous ſoyez les peres de celuy-cy.

Celle qui eſt principalement attaquée, eſt treſ-Chreſtienne: elle ſçait bien, que c'eſt vne curioſité criminele deuant Dieu, *de s'enquerir du ſalut de ſon Prince:* elle eſt Mere, & cette qualité luy faict deſirer auec paſſion ſa ſanté, & la vie de ſon Enfant; ſi quelque horrible peché n'a eſtouffé en elle, non ſeulement les vertus Chreſtiennes &

morales, mais les natureles, qui ſont les dernieres qui meurent en nous. Apres cette perte non ſeulement nous ſommes au deſſous des beſtes, mais nous n'auons rien dans le monde, qui ſoit l'image de noſtre malice. Monſtrez ce vice qui a eſteint la grace & la nature, & qui a faict de la plus grande Royne du monde, non la plus miſerable (car cela ne vient que de vous) mais la plus meſchante des meres, & la plus imprudente des femmes, qui ne peut deſirer le changement que vous dictes, que Dieu ne l'aye entierement abandonnée.

Pag. 113. Vous flattez en François la playe que vous auez faicte en Latin à la reputation de la Royne Regnante ; & apres auoir dict des choſes que nous n'oſerions auoir repeté, ny en noſtre langue, ny en vne autre, vous baillez vn nouueau coup de raſoir ſur la face de la Royne Mere du Roy, & ne couurez ſa bleſſeure qu'auec vn creſpe. Vous dictes, pour reſpondre aux accuſations qu'on faict *de quelques ſourdes cruautez, de Mr le Cardinal de Richelieu, que Catherine de Medicis a eſté accuſée d'auoir faict empoiſonner pluſieurs perſonnes, entre autres Monſieur le Dauphin Frere aiſné de*

Cogitare de ſecundis nuptiis ſuperſtite marito, ſacrum eſt. c'eſt la Loy citée par le Sr des Montagnes, & qui n'eſt que contre les femmes mariées.

Pag. 115.

Pag. 116.

Henry

Henry II. trois de ſes enfans, le Duc d'Anguien, & pluſieurs autres par l'artifice de Coſme Roger. Vous citez trois Autheurs impies; les memoires de Charles IX. compilées par ceux qui firent battre des teſtons au Roy morueux, la Vie de S. Nicaiſe faicte par vn athée contre l'Abbé de Clugny, & l'Hiſtoire d'Aubigni, bruſlée par main de bourreau. Voila les plus ſerieux, & plus ſecrets entretiens que vous auez auec le Roy, pour luy rendre l'affection & fidelité de ſa Mere, de ſa Femme, & de ſon Frere ſuſpectes; en vous efforçant de luy prouuer, que rien n'a eſté faict par vne Royne Italienne, qui ne ſe puiſſe faire par vne autre; ny attenté par vn Frere de Roy, que Monſieur ne veiiille entreprendre; & ainſi ſur des faux exemples vous donnez des faux ſoupçons, afin qu'il n'y aye rien qui ne ſoit faux: & par vne fineſſe, ordinaire à tous les calomniateurs, apres auoir allegué des faicts execrables, vous dictes entre vos dents, & en ſouſriant, *que vous ne les croyez pas*; & en eſcriuant ces choſes au long, & taſchant de les prouuer, vous adiouſtez lachement, *que ce ſont impoſtures*: pourquoy les publiez

bliez vous donc ? Mais pourquoy en ſouſtenant vn Cardinal, n'eſpargnez vous la reputation d'vn autre? Vous ne croyez pas, que celuy de Richelieu puiſſe paſſer pour vertueux, ſi tous les autres n'ont eſté vicieux; ſur tout celuy de Lorraine, que vous appellez *pere putatif de l'Abbé de Clugny*; & dictes, *qu'il a eſté empoiſonné par ſon fils*. Ainſi d'vn meſme coup vous maſſacrez l'honneur d'vn Prince, qui a poſſedé la qualité que vous auez à preſent, & d'vn Abbé, auquel vous auez ſuccedé, & qui a augmenté de la moitié les reuenus deſquels vous ioüiſſez. Contentez vous d'eſtre ingrat enuers les viuans, & ne le ſoyez pas enuers les morts: n'adiouſtez pas aux blaſphemes contre les Roys & les Roynes, ceux que vous vomiſſez contre les Prelats: arreſtez vous apres auoir deuoré ceux que vous tourmentez en ce monde, & n'entrez pas dans les tombeaux pour caſſer les os de ceux qui repoſent en paix.

Pourquoy dans vn liure rempli de calomnies contre la Mere d'vn Roy, & dreſſé pour la defenſe d'vn Cardinal, rapportez vous tous les eſcrits infames, qui ont eſté faicts contre vne Roy-

ne,

ne, ſi ce n'eſt auec deſſein d'en blaſmer vne autre? Si Catherine auoit eſté mauuaiſe Mere (ce qui n'eſt pas) ſon peché ne rendroit pas Marie criminele. Il nous ſera plus ayſé de trouuer des ſeruiteurs traiſtres à leurs Maiſtres, que des Meres ſans amour enuers leurs enfans. Pour rendre au Roy la fidelité de Mr le Cardinal ſuſpecte, il ne faut point feüilleter des liures; mais repreſenter comme il s'eſt comporté enuers ſa Bienfactrice. Il n'y a point d'exemple plus fort que celuy qu'on tire de nous meſmes: nous n'auons point de part aux crimes qui ont eſté deuant nous, ils ne ſeruent qu'à faire voir, que le monde n'a iamais eſté ſans meſchans. Les ſiecles ſuiuans iugeront du noſtre, comme nous auons faict de ceux qui nous ont precedé: il n'y aura que cette difference, que dans tout ce qui eſt paſſé on ne trouuera point vne ingratitude, ny vne violence contre vne Royne innocente, & vne bonne Maiſtreſſe, pareille à celle qu'on lira dans l'Hiſtoire de nos iours.

Voſtre groſſier & malin artifice pourſuit ſon deſſein plus viuement, & ramaſſe tout ce qui a Pag. 119

eſté dict de plus abominable contre la Mareſchale d'Ancre; pour en ietter quelque goutte ſur la face de la Royne Mere du Roy. Rien de tout ce que vous dictes ne fut prouué contre ceſte pauure miſerable, qui fut condamnée à mort pour d'autres conſiderations *que pour les pechez de Magie, & d'empoiſonnemens*. Le Parlement, que nous ne voulons pas blaſmer, ne trouua point de preuue du premier, & ne vid point d'accuſation du ſecond. Il y a encore des Iuges viuans qui en pourront teſmoigner quelque choſe. Vous adiouſtez à cette impoſture *les extraicts du Manifeſte des Princes de l'an* 1617. & prenez les ſalies de la cholere pour des preuues de verité. On ne peut dire, qu'vn homme ſoit empoiſonneur, s'il n'a donné ou voulu donner du poiſon à quelqu'vn: c'eſt vn teſmoignage de malice d'aſſeurer qu'il a cette meſchante qualité, deuant qu'on aye monſtré, quand, comment, & contre qui il s'en eſt ſerui. Ouurez nous la porte de la Tournelle de Paris, & vous verrez que nous ſçauons mieux deſcouurir, & prouuer vn crime, que vous ne le ſçauez defendre & deſguiſer.

Ce

Ce que vous dictes *de l'impieté de Montalto, & de Sainct-Mahé*, ne peut seruir à vostre dessein. Ces personnes n'ont iamais esté domestiques de la Royne Mere du Roy, n'y employées par elle. Sa pieté a eu tousiours en horreur ceux qui estoient atteints du plus grand crime, qui est de ne cognoistre pas Dieu, qui ne peut estre ignoré. Elle ne s'est iamais seruie d'heretiques, ny de libertins; & sa maison a esté tousiours vne escole de Religion, de Vertu, & d'Honneur. Mais vous qui croyez, que tous les impies qui ont esté à Paris, ou à la Cour, durant la Regence de la Royne, luy doiuent apporter quelque blasme: dictes nous (s'il vous plaist) qui est celuy qui nous accuse, & qui estes vous qui le defendez? Ie veux pardonner à la Pourpre sacrée, & ne descouurir point les taches qui sont en sa doubleure: ie suis marri qu'on voye trop clairement celles qui sont au dehors. Mais pour vostre bure, qui est taillée en habit de Religieux bien reformé, ie ne sçaurois m'empescher d'escrire qu'elle couure vn homme, la Religion duquel nous ignorons. Nous le voyons solliciteur general des Pag. 120.

Mahometans, des Lutheriens & Caluiniſtes; Procureur de tous les blaſphemateurs du nom de Dieu, & de ſon fils IESVS-CHRIST, des renuerſeurs d'Egliſes, des maſſacreurs de Preſtres, & des violateurs de Nonains : & ſçauons que ces gens là pourſuiuent leurs deſſeins par voſtre conduicte, & par l'aſſiſtance que vous leur faictes donner, comme directeur de toutes leurs affaires, & poſſeſſeur des bonnes graces de Monſieur le Cardinal, duquel vous auez voulu eſtre caution. Dictes moy, comment ſe peuuent accorder ces employs auec voſtre habit, voſtre Breuiere, voſtre Meſſe, & auec la Religion de laquelle vous faictes profeſſion ? Ie ne dicts pas *profeſſez*, comme vous; qui meritez en eſcriuant en ſi mauuais termes d'eſtre prou feſſé. A tout le moins vous deuiez procurer la liberté de conſcience (puis que vous la laiſſez dans la Rochelle) dans Bolduc & Vezel; cela euſt vn peu caché voſtre ieu. Mais vous auez voulu faire, & publier le peché, qui faict dire, ſans ſe mettre en danger de porter vn iugement temeraire, que vous n'auez rien de Chreſtien que le Bapteſme,

de

de Catholique que le nom, & de Religieux que l'habit.

Ie ne me peux assez estonner de vostre imprudence & malice, lors que vous dictes, *que ce qui fut escrit contre le Mareschal d'Ancre, sa femme, & les personnes qui estoient engagées auec eux, est à present redit plus grossieremẽt par ceux là mesmes qui estoient dans leurs conseils, & qui estoient en execration au Roy, & à toute la France.* Rappellez vn peu vos esprits esgarez, frottez le derriere de vostre teste, secoüez vostre memoire qui dort, esueillez vostre prudence qui est assoupie, & resuscitez vostre conscience qui est morte. Le seul homme que nous cognoissons auiourd'huy du conseil du Mareschal d'Ancre, & de sa femme, est Mr le Cardinal de Richelieu, qui n'est pas auec nous, mais contre nous; comme vous sçauez. Celuy qui a escrit sous Monsieur la lettre, qui donne subiect à vostre libelle, n'a point esté de ce temps là, ny dans les affaires, ny dans la Cour, ny dans la maison de la Royne Mere; & n'a iamais parlé à ceux, desquels vous le faictes confident, pour oster la creance à la verité qu'il a dict. Mais c'est icy où ie Pag. 122

vous descouure preuaricateur en la cause que vous defendez ; & si vous ne l'estes par malice, aduoüez que c'est par sottise : Mr le Cardinal vous pardonnera plustost la premiere que la seconde. Il ayme mieux que ces escriuains soyent malins que grossiers : mais vous estes l'vn & l'autre, & ne faictes voir autre chose, si ce n'est que Mr le Cardinal a esté accusé deux fois, en deux diuers temps, que ses conseils ont esté tousiours dangereux, & sa conduicte desauantageuse à la France. Vostre apologie le charge de grandes fautes durant le premier & petit employ, qu'il auoit il y a dix sept ans ; & ne le descharge pas de celles qu'il a faict depuis peu : ainsi vous le faictes trouuer criminel en toutes occasions, auec cette difference, que le credit qu'il a maintenant, estant sans comparaison beaucoup plus grand, que celuy qu'il a eu autrefois, si par vostre confession il merita vn banniſſement, qu'elle peine luy ordonnerez vous pour les crimes qui sont aussi grands que sa fortune, & prodigieux comme sa puissance?

Pag. 123. Il semble que vous auez entrepris de faire parler

ler alternatiuement, ſur le theatre de voſtre libelle, l'Imprudence & la Meſchanceté. Celle là vient de dire ſon rolet: voicy l'autre qui rapporte *les articles de l'Edict de Loudun*, & des ſalles lambeaux *des plainctes de la Nobleſſe Françoiſe*, dreſſées par vn roturier, qui voulut faire gaigner quelque piſtole aux Colporteurs de Paris, & en auoir ſa part. Vous auez remué & ramaſſé toutes les villanies, qui eſtoient dans les infames eſcrits faicts en vn temps, auquel la licence paſſa ſi auant, que ce qu'on ſouffroit eſtre chanté ſur le Pont neuf, eſtoit non ſeulement preiudiciable à la reputation du Roy, mais encore à ſa Couronne. Vous faictes couler toutes ces ordures dans voſtre liure, & croyez qu'on ne ſentira pas voſtre puanteur, & la leur; lors que vous direz, *on diſoit*. Vous faictes gliſſer *les noms d'Athalia, & de Jeſabel, & aſſeurez que les dominations funeſtes ne furent pas oubliées*. Vous eſtes le premier qui auez eſcrit ces choſes, qui ſont inuẽtions de voſtre teſte, cautheriſée comme voſtre conſcience. Voilà les belles conſolations que vous enuoyez: ie ne dicts pas à vne grande & vertueuſe Royne, laquelle apres

auoir

auoir faict beaucoup de biens à vos Conuents, a eſté empriſonnée, & chaſſée; mais à vne pauure Vefue affligée, & à vne bonne Mere, à laquelle vous auez deſrobé la preſence de ſon cher Fils, & l'auez priuée du moyen de reconcilier ſes enfans, que vous deſirez de faire perir l'vn par l'autre; pour faire emporter par Mr le Cardinal & les ſiens, tout le butin de la maiſon Royale, dans laquelle vous iettez le feu. Vous liez les bras à ceux qui peuuent apporter de l'eau pour l'eſteindre: vous chaſſez le ſecours, & fermez la bouche à ceux qui l'implorent. Ne craignez vous pas que Dieu vous face perir dans les flammes que vous allumez; & commencer voſtre Enfer, là où vous faictes trouuer le Purgatoire à beaucoup de gens de bien? GRAND DIEV, Pere de miſericorde, & Roy de paix, conuertiſſez pluſtoſt les mauuais deſſeins de ces gens là en bonnes penſées, leurs blaſphemes en vos loüanges, & leurs actions maudites en œuures de benediction: vous aurez plus de gloire, & nous plus de contentement en leur conuerſion, qu'en leur punition; & vous ferez vn plus grand miracle en les faiſant

faiſant gens de bien, qu'en les chaſtiant pour le mal qu'ils ont faict: toutesfois voſtre volonté ſoit faicte : de toutes vos diſpoſitions nous tirerons ou merite, ou conſolation.

La derniere guerre nous faſche, parce qu'elle a eſté glorieuſe au Roy. C'eſt voſtre diſcours: vous ſouſtenez cette gloire, à laquelle vous qui auez renoncé au monde, n'auez rien; & aſſeurez que celle, à laquelle la nature en donne la meillieure part, a eſté marrie d'vn bien qui luy eſt arriué. Diagoras Rhodien mourut de ioye, en voyant les triomphes de ſon fils; & vous faignez que la Royne meurt de triſteſſe, en voyant ceux du Roy; donc le ſang n'a plus de force dans ſon cœur, & l'enuie en a banni l'amour. Qui croira ce que vous dictes, & que vous ayez plus de zele pour le reſtabliſſement de Monſieur de Mantoüe, l'ayant veu en reuelation à Rome, qu'vne bonne Mere pour la reputation de ſon Enfant, qui eſt chair de ſa chair, & os de ſes os? qui eſt vne Vefue à laquelle ſon Eſpoux n'apporte plus de lauriers & de palmes, & ne ſe peut reſioüir, ny ſe glorifier qu'en celles de ſes Enfans? Pag. 124.

Il eſt vray, qu'elle euſt eſté treſ-aiſe, qu'on euſt faict la paix deuant la perte de cinquante mille hommes François, & la diſſipation d'autant de millions de liures; & ſur tout, parce que les bonnes Meres deteſtent la guerre, & craignent touſiours quelque mauuais rencontre pour leurs Enfans. Mais ſes affections eſtans reglées par la prudence, elle a deſiré vn traicté aduantageux pour la France, & a eſté fachée de ce que la vanité de Mr le Cardinal auoit negligé, ou laiſſé eſchapper auec mauuais deſſein l'occaſion de la conclurre, deuant & apres la priſe de Pignerol. Vous qui deuriez eſtre Pere pacifique, auez touſiours aymé les armes: principalement depuis que vous auez chargé l'eſcharpe blanche, & que vous eſtes monté ſur l'impudent, il ſemble qu'il a emporté voſtre pudeur, que de trompette de l'Euangile vous eſtes deuenu corneur de guerre; & que vous conſeilliez les violences, pour obliger ceux, auſquels elles ſont faictes, à ſe ietter dans la defenſe naturele, apres que la patience Chreſtienne aura eſté forcée; que la iuſtice, à laquelle on auoit eu recours, a eu les mains liées, & que ſon bandeau

Horat. *Bellaque matribus deteſtata.*

luy

luy a non ſeulement fermé les yeux, mais bouché les aureilles.

C'eſt la puiſſance abſoluë de Mr le Cardinal, & vos aduis qui l'ont miſe en cet eſtat. Souuenez vous, qu'elle eſt fille de Dieu qui la deliurera auec la verité : *vous les detenez priſonnieres* auec la meſ- Rom. 1.
me cruauté, qui a chaſſé la Mere, & le Frere, & qui cherche les moyens d'en faire autant à l'Eſpouſe. Apres cela vous n'aurez rien de ſainct & ſacré à ruiner que le Roy ; pour lequel vous reſeruez & preparez deſia vos derniers efforts, ſi la main peſante de Dieu n'arreſte la voſtre, qui va auſſi viſte que voſtre langue, & voſtre plume.

Il ne vous reſte plus qu'à dreſſer vne petite de- Pag. 126.
fenſe pour l'adminiſtration des Finances, & à taſcher de prouuer aux aueugles des quinze vingts, qu'ils doiuent auoir grãd regret de ne voir pas vn monde nouueau, qui a eſté faict de rien par deux de leurs voiſins, qui l'ont rempli de trophées, de baſtimens ſuperbes, de meubles precieux, de iardins, de parterres, de vergers, de fontaines, de parcs, de canaux, de foſſez à fonds de cuue, de grottes, de boſcages, d'allées couuertes à perte

de veuë, & qui ont ſurmonté tout ce que la magnificence de nos Roys, & les richeſſes des plus puiſſans Princes de l'Europe ont faict à grand frais, & auec le trauail d'vn nombre preſque infini de leurs ſubiects.

C'eſt encore vn plus grand miracle, d'auoir faict & ſouſtenu tant de grandes guerres dedans & dehors le Royaume, auec ſi petite deſpence, qu'elle ne va pas (à ce que vous dictes) *à la moitié de ce qui a eſté employé les années precedentes, pour acquerir de la honte à la France :* que vous repreſentez comme ruinée de reputation, deuant que Mr le Cardinal euſt releué ſon honneur, & l'euſt tirée du lieu infame. Contre tous ces beaux diſcours, ie ne veux pas produire les comptes de l'Eſpargne, ny les eſtats de l'ordinaire & extraordinaire des guerres, ny celuy des receptes ; tout cela ſe peut voir à la Chambre des comptes. Mais ie veux aſſeurer trois choſes : La premiere, que depuis cinq ans on a volé au Roy, aux gens de guerre, & au public ſoixante millions. Si quelqu'vn, comme vous dictes, a aſſeuré qu'on auoit pillé deux cens millions, il a parlé ſans adueu, & ſans charge: mais

mais pour ſoixante nous le prouuerons par bons teſmoings ; & le premier ſera le ſoleil, lors que les feneſtres du Palais luy ſeront ouuertes. En ſecond lieu nous monſtrerons, que depuis quatre ans on a doublé les tailles & taillon, on a faict verifier vn grand nombre d'Edicts, on a retranché les penſions, gratifications, entretenemens, & les baſtimens. Il faut donc que la deſpence aye excedé pour le moins de la moitié celles des années precedentes ; ou qu'il y aye de l'argent en reſerue, ou qu'on aye beaucoup deſrobé. Ces conſequences ſont fort aiſées à faire. En troiſieſme lieu, on iuſtifiera qu'il n'y a iamais eu tant de Comptants, qui ſont les vrays moyens de diſſipation & de confuſion ; les menus n'eſtans point employez dans les comptes de l'Eſpargne. Nous prouuerons, que tous les ans on a tiré par cette voye plus de douze cens mille eſcus, ſans ce qui va à la marine qui n'a ny riue, ny fonds ; & que depuis peu on a tenu ce chemin des Comptants, pour donner au Marquis de Brezé cent mille liures, & à la Milleraye autant, pour les grands ſeruices qu'ils ont rendu à l'Eſtat dans les Aca-

demies du ieu. Que deux hommes ont eu, l'vn cinquante, & l'autre quarante mille liures, pour ſeruir à des mauuais deſſeins. Cela n'eſt qu'vn petit exemple venu à noſtre cognoiſſance, & vn eſchantillon de la piece, qui ſera deſployée vn iour auec l'infamie de ce corrompu Intendant des Finances, qui donne les inuentions pour couper la bourſe au Roy; du Surintendant, qui l'emporte, & du Cardinal qui la garde, & faict la part du larrecin à ceux qui l'ont aydé à le faire.

En fin, Mr des Montagnes vous deuriez auoir deſcouuert de la plus haute de vos Seigneuries la pauureté de la campagne; à laquelle on a faict nourrir depuis huict mois tous les gens de guerre, & bailler les preſts qui leur ont tenu lieu des monſtres. Il eſt vray, que Mr le Cardinal a faict eſperer au peuple, qu'il luy rabbatroit ſur la taille ce qu'il auroit aduancé. Pour s'acquitter de cette parole, comme des autres, il a doublé les impos; & a par ce moyen rendu la France ſi miſerable, qu'il eſt impoſſible de la faire ſubſiſter, qu'en luy donnant vn peu de loïſir, pour reuenir de ſa defaillance, & ſe remettre; cependant qu'on roulera

lera deux ou trois ans en foüillant dans les caches du Haure, & de Broüage, & dans la bourſe de trois ou quatre ſignalez larrons; qu'il vaut mieux reduire à la fortune de leurs peres, que de laiſſer dans la pourriture, & dans la faim vn nombre preſque infini de Chreſtiens, & de François, qui demandent iuſtice, & ſoulagement à Dieu, & au Roy.

Ie croirois, que ſur la fin de voſtre libelle le trauail vous auroit eſtourdy, ſi vous ne l'euſſiez eſté dés le commencement. Vous dictes deux choſes contraires: en la page 133. *que les miniſtres de Monſieur ont eu grand tort de luy auoir faict quitter la conduicte des armées de la Rochelle & d'Italie, qui l'euſſent rendu glorieux parmi toutes les nations de la terre.* Ce qui deſtruict entierement ce diſcours, eſt en la page 134. où vous dictes, *que le Roy n'a iamais voulu, comme tres-ſage, faire la guerre par procureur, ayant deſiré d'eſtre par tout.* Comment s'accordent ces deux choſes? que Monſieur ayt eu le moyen dans le commandement des armées de ſe rendre glorieux, & ce pendant que la volonté du Roy a eſté de ſe trouuer par tout, & par Pag. 133. & 134.

par conſequent d'oſter la conduicte à Monſieur ſon Frere, qui n'en a point là où le Roy eſt ? Ie trouue auſſi plaiſant ce que vous dictes, *que Mr le Cardinal euſt obey à Monſieur dans les armées* : ce ſeroit bien abbaiſſer l'Eminentiſſime, & eſtreſſir le Generaliſſime, Monſieur n'ayant iamais eſté que General. Vous ſçauez, qu'à la Rochelle Mr le Cardinal luy oſta le Regiment des gardes, pour le mettre deuant ſa porte; & fit retirer Monſieur à Paris, l'ayant auſſi faict rappeller deuãt qu'il arriuaſt à la frontiere d'Italie, où il vouloit auoir l'employ, qu'il oſta à celuy qu'il appelle ſon Maiſtre.

Vous dictes, *qu'il eſt ſorti de France pour deſcrier ſa patrie, les affaires de ſon Roy, & ſes miniſtres*. Vous auez tort de dire qu'vn Prince chaſſé à picques baiſſées ſoit ſorti de gayeté de cœur, & encore plus lors que vous luy reprochez, *qu'il a deſcrié ſa patrie*. C'eſt voſtre ſtile auſſi groſſier que voſtre robe. Ce grand Prince, duquel vous parlez auec ſi peu de reſpect, eſt le premier, & le ſeul Enfant de la maiſon, de laquelle le Roy eſt le Pere; iuſques à ce que Dieu aye enuoyé la benediction que nous deſirons, & que

vous

vous esloignez, Monsieur est Frere, & Fils; & la bonté du Roy luy a donné ce dernier tiltre d'honneur. Osez vous bien dire, qu'il est ennemi de son pays ? voulez vous estre du nombre de ceux que Dieu deteste, pour auoir *semé discorde entre les freres ?* Prou.6. Vous asseurez, qu'il n'est sorti de France que pour deshonnorer le Roy. Le plus grand respect qu'vn seruiteur puisse tesmoigner à son Maistre, qu'on a irrité contre luy, est de s'oster de sa presence, iusques à ce qu'il soit appaisé. Monsieur n'a point quitté Orleans, que lors qu'on la contrainct de se retirer, & qu'il a sceu l'empriſonnement de la Royne sa Mere. Il a creu, que si on auoit violé la nature en sa racine, on ne l'espargneroit pas en ses branches; & que les bienfaicts n'ayant point de pouuoir sur vn homme qui en estoit accablé, le respect en auroit encore moins.

Appellez vous *vn descri des Ministres*, de dire les crimes publics, les maux qu'on ressent, & ceux qu'on a iuste subiect d'apprehender ? Voulez vous qu'vn Frere vnique d'vn Roy sans enfans, ne prenne point d'intereſt à la conseruation

de l'Eſtat ? qu'vn Fils de France ſouffre le mauuais traictement d'vn ſeruiteur ? qu'vn Prince de cette qualité n'oſe dire mot, lors qu'on empriſonne ſa Mere ; & que pour ſouſtenir l'honneur de la ſienne, le fils d'vn bourgeois ſoit excuſé, quand il aura aſſommé vn valet inſolent?

Vous parlez des combats du Pont-neuf, & vous employez vn rencontre de quelque gayeté, pour vn ſubiect de meſpris : vous meriteriez, & celuy qui vous met en beſoigne, ſi vous n'eſtiez Preſtres, qu'on fiſt ſur vous vn aſſaut de reputation deuant la ſtatuë de Henry le Grand ; pour auoir entrepris de deshonnorer ſa memoire, & ſon mariage, empriſonner ſa Vefue, chaſſer ſon Fils, & ruiner le Roy heritier de la Couronne, qu'il luy a conſeruée auec ſes ſueurs & ſon ſang, auec trois cens ſieges, cent combats, & ſept batailles : ce pendant vous faictes ſi bon marché, & acheptez à ſi vil pris les pieces, qui luy ont tant couſté.

Pag. 135 Vous rendez plaiſante la concluſion de voſtre comedie ou farce, lors que vous dictes : *Ne valloit il pas mieux aller briguer l'Empire en Allemagne,*

ou

ou l'Vnion des Princes Chreſtiens contre le Turc, que d'intenter des actions au Parlement, & teſmoigner vne ſi grande crainte du Cardinal, qu'on demande d'en eſtre eſloigné, pour euiter ſa main funeſte? Iamais on n'a ouy dire, que les Princes François ayent eu peur d'aucun peril, eſtans naturelement vaillans. Voila voſtre diſcours mot à mot; qui eſt à proprement parler celuy d'vn petit eſcolier, qui entretient ſon compagnon reuenant de l'eſcole; ou de la femme d'vn artiſan de Paris, qui ſert Mr le Cardinal, laquelle caquette auec ſa voiſine acouchée; ou d'vn crocheteur plus remply de vin que de ſens, qui cauſe ayant les coudes ſur la table d'vn cabaret. Ie m'eſtonne, que vous ayez eſcrit comme ces gens là parleroient; apres que vous auez negotié en Allemagne, & recognu les forces de l'Empire, vous croyez qu'on le peut acquerir par vne brigue comme vn Eſcheuinage de ville, ou vne Deputation de Prouince. Vous qui auez tant de credit aupres de Mr le Cardinal, deuiez, pour faciliter les moyens de cette conqueſte, faire donner à Monſieur vne armée de cent mille hommes, cent pieces de canon, & dix mil-

lions d'or, & passer premier pour employer les intelligences que vous auez en Allemagne; sur tout parmi les Electeurs Ecclesiastiques & Catholiques, que vous auez rendus ennemis de la France, & qui ne vous appellent pas autrement que moine Lutherien. Vous sçauez bien, qu'vn Gentilhomme appellé Montpinson fut emprisonné, il y a quatre ans, pour auoir proposé à Monsieur vn dessein hors du Royaume, qui n'estoit ny si grand, ny si hardi, que celuy que vous mettez en auant.

Monsieur le Cardinal n'a peu souffrir sans donner ialousie au Roy; parce qu'il auoit apprehension pour luy mesmes, que Monsieur aye commandé vne armée de vingt mille hommes en France; & vous faictes semblant, que vous luy en desirez vne de cent mille: vous luy ostez le rang & l'authorité que sa naissance luy a acquis aupres du Roy, & luy voulez procurer l'Empire: vous estes des mocqueurs.

La seconde sottise que vous adioustez, est, que vous dictes, *que Monsieur deuoit procurer l'Vnion des Princes Chrestiens contre le Turc.* Vous luy donnez

nez bien de la beſoigne à la fois, d'enleuer l'Empire, & de ruiner le Turc. Vous reuenez à vos reuelations, & eſtes encore coiffé de voſtre cheuallerie; ou vous eſcriuez cecy, pour vous monſtrer zelé contre les ennemis de IESVS-CHRIST, ce pendant que ſous main vous aduancez leurs affaires contre les Chreſtiens. Souuenez vous de l'Ingenieur du Roy de Poloigne, de l'aduis que vous auiez donné l'année paſſée, de faire deſcendre l'armée du Turc en Italie, & de ce que vous traictez à preſent aupres du Roy de Maroch, pour luy faire ſurprendre quelque port dans les terres d'vn Prince Chreſtien.

Ie demeure d'accord, que ces conqueſtes, qui ſont hors de vos intentions, *ſeroient plus releuées que de preſenter vne requeſte au Parlement:* c'eſt en quoy il faut auoir pitié du malheur de la France, & deteſter l'ambition & la malice, qui ont contrainct Monſieur Frere du Roy de prendre à partie vn diſſipateur de l'Eſtat, qui luy a oſté les penſées de ſon agrandiſſement, pour luy donner celles du ſalut du public & du ſien particulier. On le cherche pluſtoſt dans la Iuſtice, que dans la vio- Pag. 134.

lence: vous ne doutez pas qu'on n'euſt peu, ſi on euſt voulu, vſer de cette-cy. Mais Dieu ne le veut pas : cela euſt offencé le Roy, & les proſcripts ne l'ont pas deſiré; de peur de rauir la gloire à ſa Maieſté, qui apportera le remede au mal, ou à la Iuſtice qui le chaſtira. Si nous nous addreſſons à elle, c'eſt vn teſmoignage de noſtre grande vertu que vous deuez eſtimer,& de noſtre extreme miſere que vous deuriez deplorer, au lieu de vous en mocquer; lors que vous dictes, *que nous auons teſmoigné peu de courage par noſtre retraicte*. Vous ſçauez bien, qu'il faut fuir le peril dans lequel il n'y a point d'honneur à acquerir; que ce n'eſt pas poltronnerie de ſortir d'vne maiſon empeſtée, de ceder à vne plus grande force n'eſt pas lacheté, mais prudence; & que c'eſt vne marque de bonté & de reſpect, de ne ſe preſenter point deuant ſon Maiſtre qui eſt en cholere. Ceux qui feroient cent lieües pour ſe trouuer en vne bataille, en doiuent faire autant pour ſe garentir d'vne oppreſſion, & d'vne priſon. Vous dictes, *qu'il faudroit eſtre inſenſé pour y loger le Frere vnique d'vn Roy, qui n'a point d'enfans*. On a eſté donc

donc enragé d'y mettre la Mere ſans crime, & ſans accuſation. Il n'y a point de fils qui voye reſſerrer ſa mere innocente, qui n'apprehende vn plus rude traictement. Puis qu'on vouloit eſtre meſchant, il y auoit bien plus d'apparence de faire violence au Frere, qu'à la Mere de ſon Maiſtre, à ſa Maiſtreſſe, & à ſa Bienfactrice. Mr le Cardinal a non ſeulemẽt eu intention de s'aſſeurer de la perſonne de Monſieur; mais ſe repent tous les iours de ne l'auoir point faict. Ie ſuis faſché de vous recognoiſtre menteur ſans memoire. Souuenez vous de ce que vous auez rapporté du Duc d'Alençon. Vous appellez *la main de* Pag. 135.
Mr le Cardinal funeſte: c'eſt la ſeule verité, que vous auez dict dans tout voſtre libelle, eſtant plus funeſte que celle de Caſſandre, qui fit mourir la Royne Barſiné & Alexandre ſon fils, pour s'emparer du Royaume de Macedoine.

Vous concluez à la mode du Gouuerneur des Pag. 137.
Maraus, ie voulois dire de Marans, Capitaine des flagorneurs, paraſites, ſicophantes, flatteurs à gages, & eſcriuains payez pour mentir. Vous loüez tous vos bons amis, *les appellez fauteurs &*

adhe-

adherans de Mr le Cardinal: vous auez raiſon de leur donner ces beaux tiltres, & encore plus de bailler à chacun vn peu d'eau beniſte de Cour, de peur que le malin eſprit, qui les guette, & ne vous craint pas beaucoup, ne les emporte en voſtre preſence.

Vous commencez par Mr l'Archiminiſtre, & dictes des merueilles. Vous n'auez oublié qu'vne choſe, pour monſtrer, qu'il ne ſe faut pas eſtonner s'il a mal traicté la Mere de ſon Maiſtre; puis qu'il a voulu faire mourir de faim la ſienne, & l'a tuée de regret. Elle dans la deſroute du bien de ſon mary, & du ſien (parce qu'elle auoit parlé dans les contracts à la mode de Paris) ſe trouuant incommodée ſur la fin de ſes iours, viuoit de quelque petit ſecours, qu'elle tiroit de l'Eueſché de Luſſon. Mr l'Eueſque qui ſe voulut mettre dans la vanité, & dans l'amour, luy retrancha ſa penſion, & la laiſſa dans vne ſi grande incommodité, que le deſplaiſir ou la miſere la firent mourir; & pluſieurs perſonnes ſçauent, que ſes dernieres paroles, apres auoir receu l'extreme Onction, & apres beaucoup de remonſtrances,

ſtrances, furent, qu'elle pardonnoit à cet ingrat Eueſque de Luſſon. Ne vous eſtonnez pas, s'il a eſté meſcognoiſſant iuſques au dernier point enuers ſa Maiſtreſſe, puis qu'il l'a eſté iuſques à procurer la mort à ſa Mere.

Vous dictes, *qu'il a rendu beaucoup de ſeruices.* Nous ſouſtenons que ſes actions ont deux faces, comme ſes penſées; & que tout ce qu'il a faict, eſt fort problematique. Il a ruiné la Rochelle. C'eſt le Roy qui l'a faict auec ſes forces; & Mr le Cardinal tout ſeul, qui la faict fortifier auec deſſein (ſi elle n'eſt ſurpriſe) de la remettre entre les mains des Huguenots, pour eſtre aſſiſté de leur parti. Il s'eſt preſenté deuant Pignerol, qui luy a eſté rendu: mais il le faut reſtituer auec honte, l'ayant peu faire auec honneur, & en ſauuant la vie à cinquante mille hommes François. Que s'il auoit faict tout ſeul, & auec bonne intention tous ces miracles que vous dictes, il eſt homme ſubiect à changement, & à vanité: ces deux choſes le pourroient auoir faict autre qu'il n'a eſté: & nous ne diſputons pas tant de ce qu'il eſtoit, il y a quatre ou cinq ans, comme de ce qu'il a eſté

depuis vn an. Les maux qu'il a faicts ſont plus ſenſibles, que les biens que vous luy attribuez : il n'a pas executé les plus hautes entrepriſes d'vn homme, & a faict les plus mauuaiſes actions d'vn malin eſprit : quand il ſeroit autheur de tout le bien, que voſtre flatterie luy donne, il eſt emporté par le mal que la verité recognoiſt : & tous les bons & ſages iugent, ou qu'il n'a iamais eſté bon & ſage, ou qu'il eſt deuenu meſchant & imprudent; ſur tout, lors qu'il a attaqué la Mere de ſon Roy, ſa Maiſtreſſe, & Bienfactrice. Il s'eſt trop faict cognoiſtre, & a eſté comme le cerf dans les fables, lequel apres auoir eſté caché ſous la vigne, euita la mort tant qu'il y demeura en repos à l'ombre de ſa ramée forte & eſpaiſſe; & fut deſcouuert par le grand bruit, & remuemens qu'il fit en mangeant les pampres de celle qui l'auoit protegé, & garenti contre ſes ennemis: vous aurez peut eſtre l'eſprit d'appliquer ce que ie dis.

Pag.145. Sur la fin vous nous demandez *noſtre miſſion*, comme on faict aux heretiques, ou noſtre obedience, comme à des Moines eſtrangers. Encore

que

que vous ne ſoyez ny noſtre Eueſque, ny noſtre pere Gardien ; ie ne feray point de difficulté de vous dire, que noſtre miſſion vient de Dieu, du Roy, & de la Loy de nature. De Dieu, qui nous commande de *reprendre publiquement* Mr le Car- 1. Tim. 5.
dinal *qui peche publiquement; & de luy reſiſter en face, parce qu'il merite d'eſtre tanſé.* Il veut auſſi que Galat. 2.
nous defendions noſtre honneur, que vous attaquez par vos eſcrits, lors qu'il dict, *aye ſoin de la* Eccli. 41.
bonne reputation. Noſtre miſſion vient du Roy: qui ne ſeroit pas LOVYS LE IVSTE, s'il ne permettoit à tous ſes ſubiects, & principalement à ſa Mere, & à ſon Frere de luy demander Iuſtice contre toute ſorte de perſonnes, & qui la fera à la fin; parce que ſa vertu ſera plus forte que vos artifices, & que noſtre patience vaincra voſtre malice. En ſecond lieu, le Roy eſt amy de verité: chacun a le pouuoir de la luy dire auec reſpect, & il ne faut point de lettres patentes pour cela : auſſi bien Mr le Garde des Seaux ne les ſeelleroit pas, & Mr le premier Preſident s'oppoſeroit à l'enregiſtrement. Noſtre miſſion vient auſſi de la Loy de nature. L'euſſiez vous demandée au fils de

Creſus, (auquel vous vous eſtes comparé au commencement de voſtre bel ouurage) lors qu'il aduertit ſon pere, pour luy faire eſquiuer le coup de mort? Vous demandez la miſſion à vne Mere, qui donne aduis à ſon Fils qu'on ruine ſa ſanté, & qu'on veut reſpandre le ſang qui eſt ſon ſang, & perdre la vie qui eſt ſa vie. Souuenez vous que c'eſt vne Mere, qui ſeroit laſche, ſi elle n'auoit que des larmes muettes, & des ſouſpirs ſans voix. Souuenez vous, que c'eſt la premiere Conſeilliere de l'Eſtat de France; que cette qualité eſt fondée ſur celle de Mere, & n'en peut eſtre ſeparée que par l'infidelité, qui n'a point eſté, & ne ſera iamais en elle. Pour Monſieur, vous ſçauez quel intereſt il a à la conſeruation de l'Eſtat.

Ce que i'eſcris, eſt plus à propos que voſtre paſſage de Seneque; qui conclud pluſtoſt contre vous, qui eſtes meſdiſant, impoſteur, & inſolent en voſtre proſperité; que contre nous, qui ſommes veritables, modeſtes, & humbles en noſtre affliction, dans laquelle nous prions Dieu pour la conuerſion de Mr le Cardinal, & pour la voſtre: & nous ſupplions tres-humblement ſa diuine

bonté,

bonté, qu'elle face cognoiſtre au Roy, que la Royne que vous perſecutez, luy a eſté, luy eſt, & ſera touſiours tres-bonne Mere; & que nous n'auons eſté, ne ſommes, & ne ſerons iamais que ſes tres-fideles ſeruiteurs : que la violence nous a peu faire changer de pays ; mais qu'elle n'eſt pas aſſez puiſſante, pour nous faire changer ny d'affection, ny de diſcours. Nous ſerons iuſques au dernier ſouſpir de noſtre vie ſans flatterie, deſireux de la gloire de noſtre Roy, ſans autre intereſt que celuy de noſtre nation, ioyeux de ſes aduantages ; & ſans laſcheté ny trahiſon, amateurs de la paix. Si dans ces bonnes intentions, & ſainctes affections, nous ſommes mal traictez ; nous ne croirons pas, que Dieu chaſtie les pechez qu'on nous impoſe, mais qu'il nous veut oſter quelques imperfections que nous pouuons auoir, & prend plaiſir à l'exercice de noſtre patience. En attendant qu'il en ſoit ſatisfaict, nous nous conſolerons dans le teſmoignage de nos conſciences ; & dans cette ferme eſperance, qu'auec le temps la lumiere de Dieu fera diſcerner les bonnes actions d'auec les mauuaiſes ; & que le ſoleil ſe leuera

pour nous, lors qu'il ſe couchera pour tous ceux qui ſe ſont oppoſez à nous. Nous ſçauons bien, que la Prouidence qui gouuerne le monde, & qui ayme la vertu, ne peut abandonner la protection de cet Eſtat, & la defenſe de l'innocence: ce grand Dieu, *qui a le cœur du Roy en ſa main pour le faire pancher là où il veut*, le fera tourner vers ſa Mere, vers ſon Frere, & vers ſon Peuple. Ainſi ſoit-il.

Prou. 21.

FIN.